

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Medegefinancierd door
de Europese Unie

France – Wallonie – Vlaanderen



Ardenne Transition Durable

Ardenne Tourisme Responsable Pour Tous

Etude d'impact du changement climatique sur le tourisme en Ardenne transfrontalière

Plan de résilience

TITRE Rapport de Synthèse

REFERENCE : ATRT-2025-02-SYN



Voltere
by  eegis
Shaping Tomorrow's Tourism



Sommaire

Note de contexte.....	3
Plan de résilience.....	10
AXE 1 - Préserver et renforcer les milieux naturels supports de la résilience touristique.....	10
Action 1.1 : Réduire la pression touristique sur les milieux les plus vulnérables.....	11
Action 1.2 : Faire des acteurs touristiques des contributeurs à la régénération des milieux.....	17
Action 1.3 : Mettre en place un suivi écologique des milieux touristiques (érosion sentiers, qualité eau, état végétation).....	21
AXE 2 - Faire évoluer l'offre touristique et les pratiques aux nouvelles conditions climatiques.....	24
Action 2.1 : Adapter les modalités de pratique des activités touristiques.....	25
Action 2.2 : Intégrer la variabilité climatique dans l'information touristique.....	27
Action 2.3 : Développer une offre touristique de repli et de confort climatique	31
Action 2.4 : Renforcer la résilience économique des opérateurs face au dérèglement climatique	35
AXE 3 - Adapter les infrastructures et aménagements touristiques aux aléas climatiques.....	39
Action 3.1 : Diagnostiquer la vulnérabilité climatique des infrastructures et équipements touristiques	40
Action 3.2 : Adapter les aménagements existants pour réduire leur exposition aux aléas.....	43
Action 3.3 : Intégrer l'adaptation climatique dans les projets et réaménagements touristiques	47
Action 3.4 : Expérimenter et capitaliser sur des aménagements pilotes d'adaptation	50
AXE 4 - Renforcer la capacité des acteurs touristiques à anticiper et gérer les risques climatiques.....	52
Action 4.1 : Structurer les outils opérationnels de gestion des aléas	53
Action 4.2 : Monter en compétence et accompagner les acteurs touristiques sur l'adaptation climatique	57
Action 4.3 : Structurer un réseau d'acteurs relais et diffuser les bonnes pratiques.....	62

NOTE DE CONTEXTE

Le projet ATRT et le périmètre de l'étude

Le présent document constitue la deuxième phase de l'étude d'impact du changement climatique sur le tourisme en Ardenne transfrontalière, conduite dans le cadre du projet Interreg France-Wallonie-Vlaanderen « Ardenne Tourisme Responsable pour Tous » (ATRT). Porté par l'Agence de Développement Touristique des Ardennes (ADTA) en tant que chef de file, ce projet associe neuf opérateurs partenaires français et belges — dont le Parc Naturel Régional des Ardennes, la Fédération touristique de la Province de Luxembourg, les Maisons du Tourisme Pays des Lacs et Explore Meuse, le GAL Nov'Ardenne et l'UNAT Grand Est — autour d'une ambition commune : développer un tourisme durable, résilient et inclusif en Ardenne transfrontalière.

Le territoire concerné couvre le sud de l'Ardenne transfrontalière : le département des Ardennes françaises, la province du Luxembourg belge, et les périmètres d'action des Maisons du Tourisme en provinces de Namur et du Hainaut. Ce territoire se caractérise par un environnement naturel riche — forêts, rivières, lacs, reliefs — qui constitue à la fois le cœur de son attractivité touristique et sa principale zone de vulnérabilité face aux dérèglements climatiques.

Rappel des résultats du diagnostic (phase 1)

Le plan de résilience présenté dans ce document s'appuie sur les résultats du rapport de diagnostic établi en phase 1. Ce rapport, réalisé par le consortium Murmuration, Voltere et Hållbar, a analysé les aléas climatiques et leur croisement avec les enjeux touristiques sur cinq sites représentatifs du territoire :

- **Zone urbaine** — Charleville-Mézières
- **Zone forestière** — Forêt de Saint-Hubert
- **Zone bord de lac** — Lacs de l'Eau d'Heure
- **Zone bord de rivière** — Bord de la Semois/Semoy
- **Zone plaine agricole** — La Thiérache

Le diagnostic a mis en évidence plusieurs enseignements structurants, qui fondent directement les axes d'intervention du présent plan de résilience :

Le changement climatique est déjà perceptible sur l'ensemble du territoire. Les tendances observées — hausse des températures moyennes, multiplication des épisodes caniculaires, intensification des précipitations, augmentation du risque de sécheresse et de feux de végétation — sont appelées à s'accroître d'ici 2050-2100 selon les scénarios CMIP6.

La vulnérabilité touristique ne découle pas uniquement de l'intensité des aléas, mais surtout de la structure des offres et de leur dépendance aux milieux naturels. Les activités de pleine nature, les hébergements de plein air et les sites liés à l'eau sont les plus exposés. À l'inverse, les territoires disposant d'offres indoor, de solutions de report ou d'une capacité organisationnelle à s'adapter font preuve d'une résilience plus forte.

Parmi les aléas les plus significatifs pour le tourisme ardennais, le diagnostic a identifié : les canicules et fortes chaleurs (inconfort, modification des fréquentations, risques sanitaires), les précipitations intenses et inondations (dégradation des accès, fermetures de sentiers, impacts sur les berges), la sécheresse des sols et les tensions sur la ressource en eau (atteinte à la qualité paysagère, restrictions d'usage), ainsi que

la dégradation progressive des milieux naturels support de l'attractivité (érosion des berges, fragilisation des massifs forestiers, altération de la biodiversité).

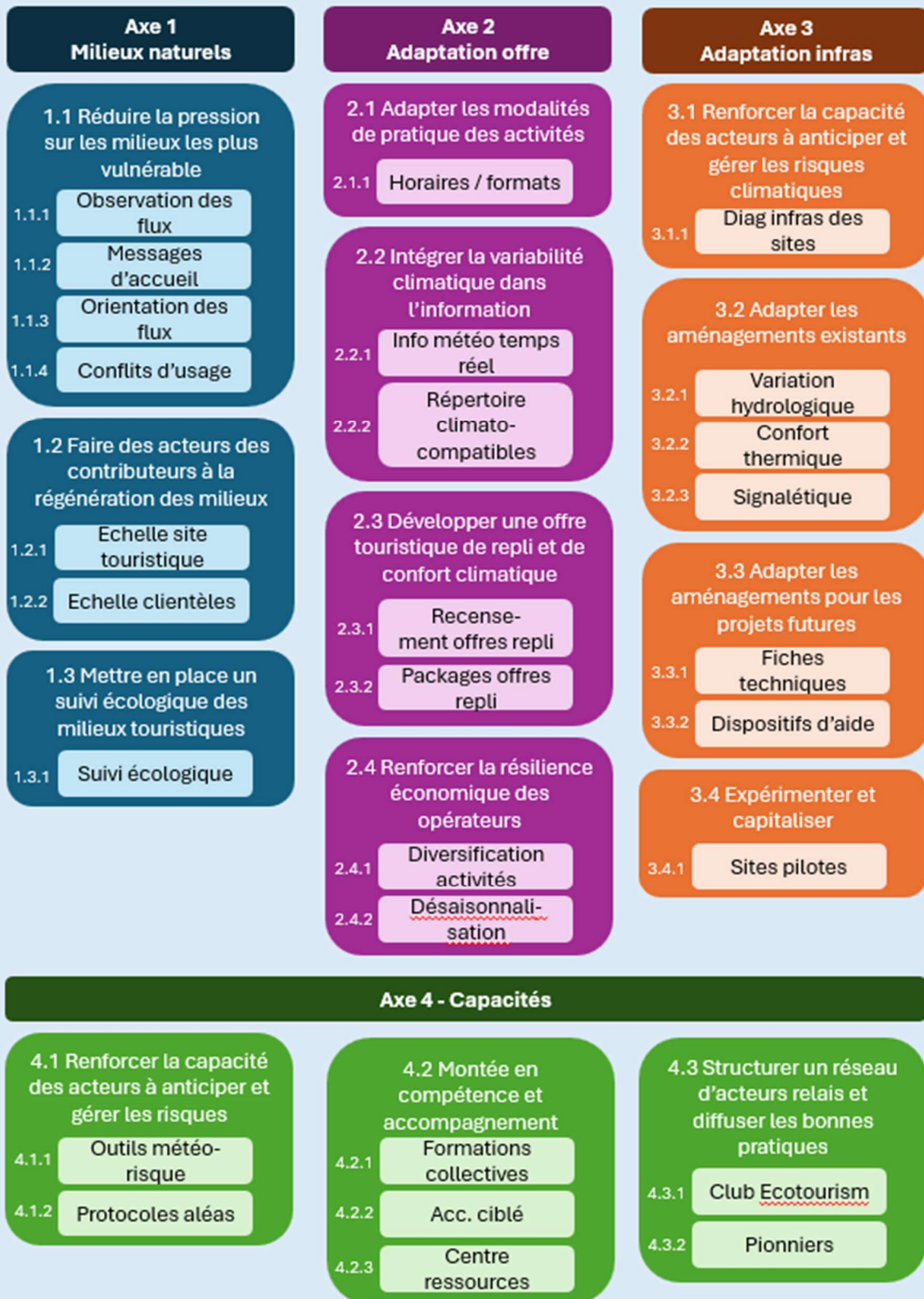
Un effet paradoxal a également été documenté : le changement climatique peut, dans certains contextes, accentuer la fréquentation sur des sites perçus comme des îlots de fraîcheur (Lacs de l'Eau d'Heure, Forêt de Saint-Hubert), renforçant la pression sur des milieux déjà fragilisés.

Structure et logique du plan de résilience

Sur la base de ces constats, le présent plan de résilience propose un ensemble d'actions structurées en quatre axes complémentaires, déclinées selon une temporalité court, moyen et long terme :

- **Axe 1** — Préserver et renforcer les milieux naturels supports de la résilience touristique
- **Axe 2** — Faire évoluer l'offre touristique et les pratiques aux nouvelles conditions climatiques
- **Axe 3** — Adapter les infrastructures et aménagements touristiques aux aléas climatiques
- **Axe 4** — Renforcer la capacité des acteurs touristiques à anticiper et gérer les risques climatiques

Chaque action est présentée de manière autonome — contexte, objectifs, contenu, temporalité, acteurs, coûts indicatifs et indicateurs de suivi — de façon à pouvoir être lue, appropriée et mise en œuvre indépendamment du rapport de diagnostic complet.



Axe 1 Milieux naturels

1.1 Réduire la pression sur les milieux les plus vulnérable

- | | | |
|-------|----------------------|--|
| 1.1.1 | Observation des flux | Observer la pression et la fréquentation sur les sites sensibles (hors état des milieux) |
| 1.1.2 | Messages d'accueil | Intégrer les messages sur la fragilité écologique des sites dans les outils d'accueil |
| 1.1.3 | Orientation des flux | Orienter <i>les flux</i> vers des alternatives moins sensibles pour des raisons écologiques durables |
| 1.1.4 | Conflits d'usage | Prévenir et médier <i>les conflits d'usages</i> liés aux aléas climatiques |

1.2 Faire des acteurs des contributeurs à la régénération des milieux

- | | | |
|-------|--------------------------|---|
| 1.2.1 | Echelle site touristique | Agir physiquement sur <i>les milieux dégradés</i> (végétalisation, SFN) |
| 1.2.2 | Echelle clientèles | Engager <i>prestataires et visiteurs</i> dans des démarches contributives |

1.3 Mettre en place un suivi écologique des milieux touristiques

- | | | |
|-------|------------------|---|
| 1.3.1 | Suivi écologique | Observer <i>l'état physique et écologique</i> des milieux, y compris hors fréquentation touristique |
|-------|------------------|---|

➤ Les milieux naturels ardennais sont la matière première du tourisme. Cet axe gère la relation entre le tourisme et les milieux — observer, réguler, régénérer, suivre.

Axe 2 Adaptation offre

2.1 Adapter les modalités de pratique des activités

- | | | |
|-------|--------------------|--|
| 2.1.1 | Horaires / formats | Adapter <i>comment on pratique</i> (terrain, opérationnel) |
|-------|--------------------|--|

2.2 Intégrer la variabilité climatique dans l'information

- | | | |
|-------|-------------------------------|---|
| 2.2.1 | Info météo temps réel | Diffuser <i>l'information contextuelle</i> en temps réel |
| 2.2.2 | Répertoire climato-compatible | Produire <i>les outils d'orientation</i> (guide, fiches, annuaire) pour prestataires et visiteurs |

2.3 Développer une offre touristique de repli et de confort climatique

- | | | |
|-------|---------------------------|---|
| 2.3.1 | <u>Recense-ment repli</u> | Recenser le stock d'alternatives activables en réaction immédiate à un aléa |
| 2.3.2 | Packages repli | Packager <i>les offres de repli</i> en produits commerciaux |

2.4 Renforcer la résilience économique des opérateurs

- | | | |
|-------|-----------------------------------|---|
| 2.4.1 | <u>Diversifica-tion activités</u> | Transformer <i>le modèle économique</i> individuel |
| 2.4.2 | Désaisonnali-sation | Construire <i>l'offre intersaison</i> et repositionner la destination |

➤ Les prestataires et l'offre touristique doivent s'adapter aux nouvelles conditions climatiques — en changeant leurs pratiques, en informant mieux, en développant des alternatives et en sécurisant leurs modèles économiques

Axe 3 Adaptation infrastructures

3.1 Renforcer la capacité des acteurs à anticiper et gérer les risques climatiques

- | | | |
|-------|-----------------------|---|
| 3.1.1 | Diag infras des sites | Cartographier la <i>vulnérabilité des équipements</i> touristiques et prioriser les interventions |
|-------|-----------------------|---|

3.2 Adapter les aménagements existants

- | | | |
|-------|------------------------|---|
| 3.2.1 | Variation hydrologique | Sécuriser les <i>équipements exposés</i> aux variations hydrologiques pour maintenir l'activité |
| 3.2.2 | Confort thermique | Améliorer le <i>confort climatique</i> des sites fréquentés (ombrage, végétalisation, rafraîchissement) |
| 3.2.3 | Signalétique | Installer les <i>dispositifs physiques</i> de signalétique adaptés aux aléas sur site |

3.3 Adapter les aménagements pour les projets futures

- | | | |
|-------|--------------------|---|
| 3.3.1 | Fiches techniques | Produire les <i>fiches techniques</i> d'adaptation pour les nouveaux projets des prestataires |
| 3.3.2 | Dispositifs d'aide | Intégrer des <i>critères de résilience</i> dans les dispositifs d'aide et marchés publics |

3.4 Expérimenter et capitaliser

- | | | |
|-------|---------------|--|
| 3.4.1 | Sites pilotes | Tester des <i>solutions d'adaptation</i> en conditions réelles sur des sites pilotes volontaires |
|-------|---------------|--|

- Les équipements et infrastructures touristiques ont été conçus dans un contexte climatique dépassé. Il faut diagnostiquer, adapter, anticiper et expérimenter.

Axe 4 Capacités

4.1 Renforcer la capacité des acteurs à anticiper et gérer les risques

- | | | |
|-------|---------------------|---|
| 4.1.1 | Outils météo-risque | Mettre en place <i>la veille météo-risque</i> et sa diffusion vers les professionnels |
| 4.1.2 | Protocoles aléas | Définir <i>le protocole commun</i> de décision et les fiches réflexes par aléa |

4.2 Monter en compétence et accompagnement des acteurs

- | | | |
|-------|------------------------|---|
| 4.2.1 | Formations collectives | Concevoir et déployer <i>les formations collectives</i> sur les risques climatiques |
| 4.2.2 | Acc. ciblé | Accompagner <i>individuellement</i> les prestataires les plus exposés |
| 4.2.3 | Centre ressources | Constituer <i>le point d'entrée unique</i> vers tous les outils |

4.3 Structurer un réseau d'acteurs relais et diffuser les bonnes pratiques

- | | | |
|-------|-----------------|---|
| 4.3.1 | Club Ecotourism | Mobiliser <i>le Club</i> comme fil rouge de diffusion de l'adaptation |
| 4.3.2 | Pionniers | Valoriser <i>les prestataires pionniers</i> comme démonstrateurs territoriaux |

➤ Cet axe donne aux acteurs les outils, les compétences et les réseaux pour mettre en œuvre les autres axes.

PLAN DE RÉSILIENCE

AXE 1 - Préserver et renforcer les milieux naturels supports de la résilience touristique

Que ce soit dans les Ardennes ou plus largement à l'échelle nationale, on observe une **concentration des usages touristiques sur certains milieux naturels sensibles**, en particulier les **massifs forestiers**, les **secteurs lacustres** ainsi que les **vallées et berges**.

Le dérèglement climatique, et les aléas dont le niveau de risque est susceptible de s'accroître dans les années à venir (canicules, alternance de périodes de sécheresse et d'épisodes de pluies intenses notamment), **renforcent la vulnérabilité intrinsèque de ces milieux** : fragilisation accrue des sols, érosion des berges, dégradation des habitats naturels, tensions sur la ressource en eau...

Par ailleurs, les échanges avec les acteurs ardennais ont mis en évidence un effet paradoxal du changement climatique sur la fréquentation touristique : loin de la réduire, il contribue dans certains contextes à l'accroître. C'est le cas des sites des Lacs de l'Eau d'Heure ou de la Forêt de Saint-Hubert qui connaissent des pics de fréquentation lors des épisodes de canicule, et sont de plus en plus identifiés comme des îlots de fraîcheur pour les grands bassins de population de proximité (Charleroi, Bruxelles, Lille). De la même manière, la rareté croissante des épisodes neigeux en hiver peut déclencher des pics ponctuels de fréquentation lorsqu'ils surviennent. La vulnérabilité des milieux est donc également accentuée par une **pression d'usages croissante**, liée :

- à la recherche accrue de nature et de fraîcheur en période de canicule (cf. supra)
- à une appétence renforcée pour des expériences de pleine nature, de déconnexion et de "slow tourisme", amplifiée depuis la crise sanitaire
- au développement des pratiques sportives de plein air (randonnée, trail, VTT, etc.)

Or, ces milieux constituent des **supports essentiels des activités touristiques du territoire** : paysages attractifs, zones d'ombre recherchées lors des fortes chaleurs, présence d'eau pour le rafraîchissement, sentiers et itinéraires dédiés aux pratiques sportives et de loisirs de pleine nature...

Dans ce contexte, la préservation des milieux naturels ne constitue pas seulement un enjeu environnemental, mais une **condition indispensable à la résilience et à la pérennité de l'activité touristique**. L'axe 1 vise ainsi à articuler adaptation climatique, gestion des usages et mobilisation des acteurs touristiques afin de limiter les dégradations, accompagner l'évolution des pratiques et renforcer la capacité des milieux à absorber les pressions futures.

Action 1.1 : Réduire la pression touristique sur les milieux les plus vulnérables

Contexte et enjeu d'adaptation

Dans le prolongement du diagnostic de phase 1, cette action vise à répondre aux situations de surfréquentation et de concentration des usages touristiques observées sur certains milieux naturels sensibles. C'est à la fois le fait d'une appétence renforcée pour le tourisme de nature / « slow tourisme » mais aussi en lien avec les aléas climatiques (canicules, épisodes neigeux ponctuels, sécheresses), qui génèrent des pics de fréquentation localisés dans le temps et dans l'espace, souvent difficiles à anticiper et à gérer.

L'enjeu est d'accompagner les socioprofessionnels du tourisme pour **mieux observer et qualifier ces situations**, partager une lecture commune des périodes et sites à risque, et **adapter progressivement les pratiques d'accueil, d'encadrement et d'information des clientèles**. Il s'agit également de **favoriser une répartition plus équilibrée des flux et des usages**, en lien avec les acteurs territoriaux, tout en anticipant les situations de tensions ou de conflits d'usages susceptibles de s'accroître sous l'effet du changement climatique.

Cette action vise ainsi à **réduire la pression exercée sur les milieux les plus vulnérables**, sans remettre en cause l'attractivité touristique du territoire, en s'appuyant sur une gestion plus fine, concertée et évolutive des usages, compatible avec les conditions climatiques futures et les capacités d'accueil des sites.

Objectifs

- Réduire les impacts des pratiques touristiques sur les milieux naturels les plus sensibles
- Adapter les usages professionnels aux capacités d'accueil des sites en contexte climatique contraint
- Limiter les situations de surfréquentation ponctuelle liées aux aléas climatiques
- Préserver durablement les supports naturels de l'activité touristique

Contenu de l'action

Sous-action n°1.1.1 : Identifier, avec les socioprofessionnels, les sites et périodes de forte pression touristique en lien avec les aléas climatiques (cette action rejoint l'action 1.3 mais s'adresse plus spécifiquement aux flux et à la fréquentation)

Cette sous-action vise à outiller les socioprofessionnels pour observer et remonter les situations de surfréquentation et de tension d'usage liées aux aléas climatiques. Elle porte exclusivement sur la **pression et les flux de visiteurs**. L'observation de l'état écologique des milieux relève de l'action 1.3.1, mais les deux sous-actions partagent le même outil de collecte terrain et les mêmes canaux de remontée (OT, newsletter professionnelle).

Concrètement, il s'agit de :

1. Sensibiliser et outiller les socioprofessionnels à l'observation des pressions d'usages (fréquentation, CA) : définir des indicateurs simples d'observation adaptés aux contextes locaux (ex : pic inhabituel de fréquentation lors de fortes chaleurs ou d'événements météo ponctuels, saturation des stationnements ou accès, conflits d'usage... (grille d'observation simple d'une page, structurée autour de 5 à 8 signaux concrets observables sans formation spécifique — par exemple : "le parking est saturé avant 10h", "des visiteurs quittent le site en se plaignant de la chaleur", "le sentier est boueux et les visiteurs le contournent en dehors du tracé". Cette grille peut être élaborée lors d'un atelier d'une demi-journée avec une dizaine de prestataires volontaires, animé par l'OT. ...)
2. Organiser la remontée d'informations par les socioprofessionnels (enquête saisonnière de 5-10 questions maximum à la fin de chaque saison estivale via la newsletter professionnelle des OT. Questions types : "Avez-vous observé des situations de surfréquentation liées à la météo ? Sur quel site ? À quelle période ? Quelle a été votre réaction ?") Les indicateurs d'observation des flux définis dans cette sous-action (saturation des parkings, sorties de sentiers, pics de fréquentation) sont collectés via le même canal et au même rythme que les indicateurs de suivi écologique de l'action Afin d'éviter la multiplication des sollicitations auprès des prestataires, les deux sous-actions

partagent donc un outil de collecte commun à double entrée : une grille unique permet au prestataire de renseigner simultanément l'état de fréquentation de son site et l'état observable du milieu (état des berges, végétation, qualité visuelle de l'eau...). Ce évite de solliciter deux fois les mêmes professionnels pour des observations complémentaires. Les deux flux d'information se croisent dans le tableau de bord partagé de l'action 1.3.1 pour détecter les situations où une forte pression coïncide avec un milieu dégradé — c'est précisément cette conjonction qui justifie une décision de fermeture ou de restriction d'accès

3. Mise en perspective territoriale des données recueillies qui alimenteront les décisions territoriales (PNR, collectivités, gestionnaires de sites) et permet de justifier objectivement la mise en place de zones tampons, déviations ou itinéraires alternatifs, périodes de restriction ou de régulation de la fréquentation, adaptations des messages visiteurs...

Cela permettra aux socioprofessionnels de **mieux observer, qualifier et partager les situations de sur-fréquentation et de tension sur les milieux, en lien avec les conditions climatiques**, afin d'alimenter une gestion adaptative des usages à l'échelle territoriale.

Temporalité	Acteurs concernés
● Court terme : sensibilisation, définition des indicateurs, premières remontées terrain. ● Moyen terme : structuration du suivi et intégration dans les stratégies de gestion des usages	● Pilotes : Offices et Maisons de Tourisme (rôle d'interface, animation locale, centralisation des retours terrain) -> remontée à l'Agence de Développement Touristique des Ardennes, Explore Meuse, FTPLux (capitalisation, cohérence à l'échelle transfrontalière) ● Pilotes opérationnels (remontée de l'information) : Socioprofessionnels du tourisme concernés par les sites et pratiques de pleine nature (en priorité les prestataires d'activités outdoor, gestionnaires de sites touristiques naturels, hébergeurs situés à proximité de milieux sensibles, organisateurs d'événements en extérieur) ● Appui voire co-pilote technique sur certains cas : gestionnaires d'espaces naturels (PNR, DNF, ONF, etc.) collectivités territoriales concernées
Coût (ordre de grandeur)	Indicateurs de suivi
● Cette sous-action repose principalement sur de la sensibilisation, de la structuration d'outils simples (fiches, grilles d'observation) et sur l'organisation de remontées d'informations qualitatives. Elle ne nécessite ni investissements lourds ni dispositifs techniques complexes, et peut s'appuyer largement sur les outils et temps d'animation existants des Offices et Maisons de Tourisme et des partenaires territoriaux.	● Nombre de socioprofessionnels formés / sensibilisés à l'observation ● Nombre de fiches / grilles d'observation diffusées ● Taux de retour des enquêtes saisonnières (% des prestataires sollicités) ● Nombre de situations de sur-fréquentation ou de tension remontées par saison

Sous-action n°1.1.2 : Intégrer les enjeux écologiques et climatiques dans les outils d'accueil et d'information touristique

Cette sous-action vise à intégrer des messages simples et cohérents sur la fragilité des milieux et les bonnes pratiques à adopter dans les outils d'accueil existants des prestataires et des OT. Elle porte sur **les messages liés à la sensibilité écologique des sites** — zones de quiétude, comportements à éviter, bonnes pratiques saisonnières. Elle se distingue de l'action 2.2.2 qui produit des outils d'orientation

selon les conditions météo du moment ("quoi faire par canicule ou pluies") : les deux peuvent par contre s'appuyer sur les mêmes supports physiques mais diffusent des contenus complémentaires.

Intégrer des **messages simples et cohérents dans les outils d'accueil existants**, que cela soit pour les socio-professionnels ou les Offices et Maisons de Tourisme

Contenus et thématiques :

- Fragilité des milieux (forêts, berges, lacs)
- Bonnes pratiques à adopter selon les saisons et les conditions météo
- Comportements à éviter sur les sites sensibles,
- Zones de quiétude, secteurs sensibles ou réglementés, définies par les gestionnaires d'espaces naturels (PNR, DNF, ONF, etc.)
- Messages de sensibilisation des visiteurs à la préservation des milieux
- ...

Supports : Adaptation de l'Éco-Kit du Club Ardenne Ecotourisme, affiches, flyers, écrans, livrets d'accueil, panneaux pédagogiques. Ces contenus s'intègrent dans les outils d'accueil existants, sans création systématique de nouveaux supports. Les dispositifs physiques de signalétique liés aux aléas (panneaux amovibles, totems) relèvent de la sous-action 3.2.3...

Temporalité	Acteurs concernés
● Court terme : intégration des messages dans les outils d'accueil, tests de signalétique temporaire et recommandations visiteurs. ● Moyen terme : structuration des messages, harmonisation territoriale, articulation renforcée avec les démarches de labellisation et de formation (Axe 4).	● Pilotes : socioprofessionnels du tourisme (hébergeurs, gestionnaires de bases de loisirs, prestataires d'activités, guides, organisateurs de sorties), Offices et Maisons de Tourisme (cohérence des messages, diffusion) ● Appui technique et contenu : gestionnaires d'espaces naturels (PNR, DNF, ONF, etc.)
Coût (ordre de grandeur)	Indicateurs de suivi
● Cette sous-action repose principalement sur la création de contenus pédagogiques mutualisés et leur intégration dans les outils d'accueil existants des socioprofessionnels. Les coûts peuvent être fortement limités grâce à la mutualisation territoriale des supports et à l'utilisation de formats légers ou numériques.	● Nombre de prestataires intégrant des messages communs dans leurs outils d'accueil ● Nombre de supports mutualisés produits (affiches, flyers, contenus web) ● Nombre de sites ou d'activités relayant les informations

Sous-action n°1.1.3 : Adapter l'orientation des flux touristiques par la promotion d'itinéraires et de pratiques alternatives moins sensibles

Cette sous-action fait le lien entre l'état écologique des sites (Action 1.3) et les décisions opérationnelles des prestataires. Elle porte sur les ajustements liés à la fragilité réelle et évolutive des milieux, indépendamment des conditions météo du jour — celles-ci relevant de l'Axe 2. Un sentier peut être dévié non pas parce qu'il pleut ce matin, mais parce que son état écologique s'est dégradé sur plusieurs semaines. Elle se distingue également de l'action 2.3 (offres de repli activées en réaction à un aléa météo) : ici les alternatives sont structurées de manière permanente pour des raisons écologiques.

1. Mobiliser les socioprofessionnels pour adapter leurs pratiques d'encadrement et d'accueil

Au-delà des adaptations d'horaires ou de formats (cf. Action 2.1.1), il s'agit ici d'ajustements directement liés à la sensibilité écologique des sites : limitation volontaire de la taille des groupes sur les sites sensibles :

- limitation volontaire de la taille des groupes sur les sites identifiés comme les plus vulnérables (berges fragiles, sentiers soumis à l'érosion, zones humides) — en lien avec les observations remontées via la sous-action 1.3.1

- déviation ou abandon temporaire d'un itinéraire ou d'un site lorsque son état écologique le justifie, indépendamment des conditions météo du jour
 - respect des zones de quiétude et des périodes de sensibilité écologique identifiées par les gestionnaires d'espaces naturels (nidification, frai, période sèche critique)
2. Structurer une offre d'itinéraires et de pratiques alternatives à l'échelle territoriale
- cartographier les itinéraires et sites de substitution en distinguant explicitement leur niveau de sensibilité écologique — certains secteurs moins fréquentés sont moins vulnérables, d'autres le sont autant ou davantage
 - intégrer ces alternatives dans les recommandations faites aux clientèles, non pas uniquement comme "plan B météo" mais comme pratique normale de gestion durable des usages
 - valoriser dans les supports OT les itinéraires et secteurs moins fréquentés en expliquant pourquoi leur fréquentation est préférable en certaines périodes — message positif plutôt que contraignant

Concrètement, l'information pourrait être ajoutée dans les « fiches itinéraires » existantes (Apidae, Tourinsoft, Geotrek) avec un champ "période recommandée" et "période à éviter" lié à l'état écologique du site, renseigné en lien avec les gestionnaires d'espaces naturels. La qualification de ces itinéraires peut être réalisée lors d'un atelier de travail d'une demi-journée associant prestataires et gestionnaires d'espaces naturels (PNR, DNF, ONF). Elle constitue également un support direct pour la formation des prestataires à l'orientation des clientèles (cf. Action 4.2)

3. Mettre en place une information réactive en cas de fragilité accrue des milieux.
- Ce point fait le pont entre le suivi écologique (Action 1.3.1) et l'information visiteurs (Axe 2) : lorsqu'un seuil de fragilité est atteint sur un site, l'information doit circuler rapidement depuis les gestionnaires vers les prestataires, puis vers les visiteurs (information en temps réel ou quasi réel en cas de : fermeture temporaire de sentiers, restrictions d'accès, saturation ou fragilité des milieux...)

Ce circuit d'information s'appuie sur le protocole de communication d'urgence formalisé dans l'Action 4.1 — fiches réflexes par type d'aléa, rôles définis entre prestataires, OT et gestionnaires, canaux de diffusion identifiés. Sans ce protocole, la remontée d'information risque de rester informelle et non coordonnée. La montée en compétence des prestataires à l'utilisation de ce protocole est assurée par l'Action 4.2. Pour les modalités concrètes de diffusion de cette information vers les visiteurs (widgets, bannières, réseaux sociaux), voir Action 2.2.

Temporalité	Acteurs concernés
• Court terme : adaptation des pratiques des prestataires, identification et promotion d'itinéraires alternatifs, premières modalités d'information en cas de fermeture ou de saturation • Moyen terme : structuration de la répartition spatiale des flux, intégration des itinéraires alternatifs dans les stratégies touristiques territoriales, amélioration des dispositifs d'information en temps réel	• Pilotes : socioprofessionnels du tourisme (prestataires d'activités de pleine nature, accompagnateurs, organisateurs de sorties, hébergeurs orientant leurs clientèles) • Coordination / structuration territoriale : Offices et Maisons de Tourisme (promotion des itinéraires alternatifs, cohérence des messages) • Appui et relais de communication éventuels : collectivités territoriales, gestionnaires d'espaces naturels (PNR, DNF, ONF...), l'Agence de Développement Touristique des Ardennes, Explore Meuse, FTPLux (capitalisation, cohérence à l'échelle transfrontalière)
Coût (ordre de grandeur)	Indicateurs de suivi
• Repose principalement sur l'adaptation des pratiques professionnelles, la valorisation d'itinéraires existants et l'évolution des supports de communication territoriaux. Les coûts peuvent être limités par la mutualisation des outils (topo-guides,	• Nombre d'itinéraires / pratiques alternatives identifiés et promus • Nombre de prestataires proposant des alternatives selon conditions météo-climatiques • Nombre de supports OT intégrant des itinéraires alternatifs

supports numériques) et par l'intégration dans les dispositifs d'animation existants.	Nombre de fermetures / restrictions temporaires accompagnées d'offres de substitution
Sous-action n°1.1.4 : Anticiper et apaiser les conflits d'usages liés au changement climatique	
Cette sous-action porte sur les tensions entre le tourisme et les autres usages du territoire — chasse, sylviculture, agriculture, habitants — exacerbées par le changement climatique. Elle suppose que 1.1.1 ait d'abord permis d'identifier les zones et périodes de tension. Elle n'est pas pilotée par les OT mais par les instances territoriales existantes (PNR, CDESI) Identifier les situations à risque de conflits d'usages : - Capitaliser sur les remontées d'informations des socioprofessionnels (à croiser avec la remontée d'information de la sous-action 1.1.1) pour repérer les périodes, sites et pratiques générant des tensions Mettre en place des temps de concertation locale ciblés - Des ateliers ou réunions locales associant socioprofessionnels du tourisme, gestionnaires d'espaces naturels (PNR, DNF, ONF, etc.), représentants d'autres usagers (habitants, agriculteurs, forestiers, associations) -> il s'agira d'identifier les instances territoriales existantes (groupes de travail des PNR, réunions CDESI, comités de suivi Natura 2000) où les acteurs concernés se retrouvent déjà, et proposer d'y ajouter un point annuel dédié aux conflits d'usages liés au tourisme et aux aléas climatiques. - Sur l'intégration des habitants, plusieurs leviers peuvent être mis en place : conseils de développement des EPCI (obligatoires pour les EPCI de plus de 20 000 habitants) avec des instances participatives existantes qui peuvent être mobilisées pour traiter des enjeux de cohabitation tourisme/habitants, sans créer de nouvelle structure, plateformes de concertation en ligne, etc. Co-construire des principes de bonne cohabitation des usages : - Formalisation de principes partagés (chartes d'usages, règles de bonne conduite, recommandations), clarification des rôles de chacun en période sensible. Ces principes, une fois formalisés, constituent un support direct pour la formation des prestataires (Action 4.2) et alimentent le réseau de relais territoriaux (Action 4.3.1) chargés de les diffuser auprès des socioprofessionnels et des visiteurs.	
Temporalité	Acteurs concernés
Court terme : identification des situations à risque, premiers temps d'échange et de concertation. Moyen terme : formalisation de principes partagés, mise en œuvre d'actions de médiation ciblées en période sensible.	Animation / pilotage : PNR (côté belge et français), EPCI et CD08 via les dispositifs CDESI/PDESI (côté français) Participants clés : usagers des milieux (sylviculteurs, chasseurs, agriculteurs, habitants...), environnementalistes et gestionnaires de la biodiversité (associations naturalistes, gestionnaires Natura 2000, etc.), gestionnaires d'espaces naturels : PNR, DNF, ONF, socioprofessionnels du tourisme Appui : l'Agence de Développement Touristique des Ardennes, Explore Meuse, FTPLux (capitalisation, cohérence à l'échelle transfrontalière)
Coût (ordre de grandeur)	Indicateurs de suivi
Cette sous-action repose principalement sur de l'animation territoriale, de la concertation et des actions de médiation ponctuelles. Elle ne nécessite pas d'investissements lourds et	- Nombre de situations de conflits d'usages identifiées et partagées - Nombre de temps de concertation organisés (ateliers, réunions)

peut s'appuyer sur des dispositifs et compétences existants à l'échelle locale.	• Nombre de principes de cohabitation formalisés (charte, recommandations) • Nombre de sites / périodes faisant l'objet d'actions de médiation ciblées
Moyens et dispositifs mobilisables	
• Animation territoriale portée par les Offices et Maisons de Tourisme • Appui du Club Ardenne Ecotourism • Outils de communication visiteurs existants (sites web, applis, panneaux, Eco-Kit du Club Ardenne Ecotourism) • Centre de ressources du programme Quiétude attitude dont le PNR des Ardennes fait partie • Retours et outils déployés dans le cadre du projet Projet Interreg NWE MONA (2023–2027) • Dispositifs d'accompagnement des socioprofessionnels (Phase 3 de la présente étude et Axe 4 de plan de résilience)	
Quelques inspirations, retours d'expérience et bonnes pratiques	
Concertation territoriale et gestion des flux • Le Parc National de l'Entre Sambre et Meuse créée en 2023 vient de travailler sur sa mise en tourisme avec une anticipation et une gestion des flux dans l'espace. Pour le moment, il n'y a pas eu de promotion car le lancement de l'offre touristique est prévu en 2026 mais a été pensée pour que la fréquentation soit la moins impactante possible sur les espaces. Le parc a travaillé sur les flux avant de générer les flux. • Une journée pour questionner la fréquentation – Parc National des Ecrins • Mont-Ventoux (PNR) : application de suivi en temps réel de l'affluence et du taux de remplissage des parkings, permettant d'orienter les visiteurs vers des alternatives • Les Grands Sites de France ont développé une approche combinant observatoire de la fréquentation avec écompteurs, diffusion de la fréquentation dans le temps et l'espace, limitation des voitures sur les sites sensibles, et communication pour orienter vers des secteurs moins connus. Un guide de dix leviers d'action pour maîtriser les pics saisonniers est disponible. Mise à disposition de messages à diffuser • Campagne d'affiches "bons gestes" - PNR des Préalpes d'Azur • "Charte du randonneur" (PDF) – support prêt à imprimer / diffuser Programme de sensibilisation • Quiétude attitude — programme de sensibilisation des visiteurs à la quiétude de la faune sauvage, déjà déployé dans les Ardennes (PNR des Ardennes). Fournit des outils directement réutilisables (carte des zones sensibles, 5 bons réflexes, supports pro) • Projet Interreg NWE MONA (2023–2027) — expérimentation de nudges et de report modal pour réguler les flux touristiques dans les espaces naturels. Aides • Actions de communication, d'information ou de sensibilisation des publics - Agence de l'eau Rhin-Meuse	

Action 1.2 : Faire des acteurs touristiques des contributeurs à la régénération des milieux

Contexte et enjeu d'adaptation

Le diagnostic de phase 1 met en évidence que les milieux naturels supports de l'activité touristique dans les Ardennes – forêts, berges, zones humides, milieux lacustres – sont soumis à des pressions croissantes, à la fois climatiques et anthropiques. Au-delà des phénomènes de surfréquentation ponctuelle, ces milieux subissent des dégradations plus diffuses liées aux usages, à l'aménagement des sites, aux pratiques professionnelles.

Dans ce contexte, les acteurs du tourisme occupent une position clé. Par leurs activités, leurs choix d'aménagement, leurs pratiques quotidiennes et leur relation directe avec les visiteurs, ils peuvent être soit des facteurs aggravants de vulnérabilité, soit des **leviers majeurs de préservation et de régénération des milieux**. Les échanges menés lors du diagnostic et du rapport d'étonnement montrent d'ailleurs que de nombreux socioprofessionnels expriment une volonté de mieux faire, mais manquent de cadres, d'outils opérationnels et de reconnaissance pour s'engager concrètement dans des démarches favorables aux milieux naturels.

Face au changement climatique, l'enjeu n'est plus uniquement de limiter les impacts négatifs, mais de **faire évoluer progressivement le rôle des acteurs touristiques**, en les accompagnant vers des pratiques contribuant activement à la résilience écologique des territoires : restauration douce des milieux dégradés, solutions fondées sur la nature, gestion plus fine des interfaces entre activités touristiques et écosystèmes, participation à des dynamiques locales de préservation.

Cette action vise ainsi à créer les conditions permettant aux socioprofessionnels du tourisme et les visiteurs de devenir des **acteurs à part entière de la régénération des milieux**, en cohérence avec les objectifs de préservation portés par les gestionnaires d'espaces naturels et les collectivités. Elle s'inscrit dans une logique d'adaptation positive, où la transition des pratiques touristiques contribue à renforcer la qualité écologique des sites, la durabilité de l'offre touristique et l'attractivité du territoire à long terme.

Objectifs

- Faire évoluer les pratiques des socioprofessionnels du tourisme vers des modes d'exploitation et d'aménagement plus compatibles avec la résilience des milieux naturels face au changement climatique.
- Impliquer les acteurs touristiques et les visiteurs dans la préservation et la régénération des milieux, en lien avec les gestionnaires d'espaces naturels et les collectivités
- Encourager, structurer et diffuser des pratiques professionnelles vertueuses
- Renforcer durablement la qualité écologique des sites supports de l'activité touristique

Contenu de l'action

Sous-action n°1.2.1 : Déployer des actions de régénération écologique à l'échelle des sites touristiques

À l'échelle des prestataires touristiques, et en particulier des hébergeurs et des opérateurs d'activités de pleine nature, il s'agit de développer des actions concrètes de régénération des milieux naturels dégradés, en réponse aux enjeux climatiques identifiés sur le territoire ardennais (ruissellement accru, érosion des sols et des berges, stress hydrique, dégradation des habitats naturels).

Ces actions visent à faire évoluer les pratiques touristiques d'une logique de simple réduction des impacts vers une contribution active à la résilience et à la régénération des milieux supports de l'activité touristique.

Actions prioritaires à l'échelle des prestataires

Pour les zones identifiées comme les plus vulnérables du territoire, les actions suivantes peuvent être mises en œuvre, en fonction de la nature des activités et des contextes locaux :

- Végétalisation et replantation : haies, bosquets, ripisylves... afin de renforcer les continuités écologiques, limiter l'érosion et créer des zones d'ombrage
- Gestion du ruissellement et résilience hydrique notamment sur les sites en fond de vallée, en bord de cours d'eau ou sur terrains sensibles : désimperméabilisation partielle des aires d'accueil et de

stationnement (revêtements drainants, dalles alvéolaires), déploiement de solutions fondées sur la nature (SFN) (fascines, noues végétalisées, mares tampons, jardins de pluie, paillage), pose de géotextiles naturels ou de caillebotis sur les zones de berge exposées au piétinement, platelages ou caillebotis dans les zones soumises à un piétinement répété, afin de préserver les sols et la végétation...

Ces actions peuvent aller de pair avec les aménagements de l'axe 3 qui visent une meilleure résilience hydrique et un confort thermique amélioré (sous-actions 3.2.1 et 3.2.2).

Appui sur des programmes territoriaux existants

Les acteurs touristiques peuvent s'appuyer sur des dynamiques et programmes déjà engagés sur le territoire, constituant des points d'appui structurants pour le déploiement de ces actions :

- PCDN de Nassogne et actions de la DNF, sur le périmètre de la forêt de Saint-Hubert ;
- actions portées par le Parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse ;
- interventions de gestion et de restauration des berges portées par les acteurs publics de l'eau et des milieux naturels (EPAMA côté français, SPW et partenaires côté belge) ;
- actions du Parc national de la Vallée de la Semois (PnVS) ;
- démarches de trame verte et bleue portées par le Parc naturel régional des Ardennes (PNRA).

Ces territoires et dispositifs constituent des cadres existants auxquels les socioprofessionnels du tourisme peuvent se greffer pour développer des actions de régénération des milieux (replantation, solutions fondées sur la nature, restauration douce), en cohérence avec les orientations déjà portées par les gestionnaires d'espaces naturels et les politiques territoriales.

Temporalité	Acteurs concernés
● Court terme (1–2 ans) : identification des sites et prestataires volontaires, mise en relation avec les programmes territoriaux existants (PNRA, PCDN, PnVS, EPAMA, SPW...) et lancement d'actions simples et légères : plantations ponctuelles, dés-imperméabilisation partielle, aménagements sobres chez les acteurs les plus vulnérables ● Moyen terme (3–5 ans) : déploiement progressif d'actions de régénération plus structurées à l'échelle de plusieurs sites	● Pilotes opérationnels : socioprofessionnels du tourisme, notamment les hébergeurs (campings, hôtellerie de plein air, gîtes), gestionnaires de sites touristiques naturels, prestataires d'activités de pleine nature (randonnée, nautisme, activités outdoor...). ● Appui technique et territorial : gestionnaires d'espaces naturels (PNR, DNF, ONF, etc.), acteurs de la gestion de l'eau et des milieux naturels (EPAMA, SPW, partenaires techniques), collectivités territoriales concernées. ● Coordination / mise en réseau : Offices et Maisons de Tourisme (interface avec les prestataires), l'Agence de Développement Touristique des Ardennes, Explore Meuse, FTPLux (capitalisation, cohérence à l'échelle transfrontalière)
Coût (ordre de grandeur)	Indicateurs de suivi
Solutions fondées sur la nature (SFN) contre ruissellement & érosion : Évaluation économique des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature de l'OFB	● Nombre de socioprofessionnels engagés dans une action de régénération des milieux (par type d'activité). ● Nombre de sites touristiques concernés par des actions de régénération écologique. ● Surface ou linéaire restauré à titre indicatif (ex. : linéaire de berges, zones végétalisées, surfaces désimperméabilisées – lorsque l'information est disponible).

Sous-action n°1.2.2 : Développer des démarches de tourisme régénératif intégrées à l'offre

Dans une logique de tourisme régénératif (au sens du critère 1.8 du Green Destinations Top 100), cette sous-action vise à associer les clientèles touristiques aux dynamiques de régénération des milieux, de manière encadrée et qualitative.

Elle peut prendre la forme de :

- séjours ou expériences participatives : plantations, chantiers légers, actions de restauration douce encadrées par des professionnels
- mise en récit de ces actions dans l'offre touristique, afin de valoriser l'engagement des prestataires et de sensibiliser les visiteurs aux enjeux écologiques locaux
- intégration de ces démarches dans les supports de communication et de médiation des acteurs touristiques

L'objectif est de transformer les actions de régénération en leviers d'attractivité, sans basculer dans des logiques de compensation ou de culpabilisation.

Temporalité	Acteurs concernés
• Court terme (1–2 ans) : identification de prestataires volontaires et de sites pilotes, conception d'activités régénératives ponctuelles • Moyen terme (3–5 ans) : structuration de véritables offres de tourisme régénératif à l'échelle du territoire (séjours thématiques, partenariats durables avec gestionnaires de milieux), intégration progressive dans des démarches de reconnaissance (Green Destinations, Ardenne Écotourisme, etc.)	• Pilotes opérationnels : socioprofessionnels du tourisme, notamment les hébergeurs (campings, hôtellerie de plein air, gîtes), gestionnaires de sites touristiques naturels, prestataires d'activités de pleine nature (randonnée, nautisme, activités outdoor...). • Appui technique et territorial : gestionnaires d'espaces naturels (Parc naturel régional des Ardennes, Parcs nationaux et naturels belges Entre-Sambre-et-Meuse et Vallée de la Semois), DNF, ONF), acteurs de la gestion de l'eau et des milieux naturels (EPAMA, SPW, partenaires techniques), collectivités territoriales concernées. • Coordination / mise en réseau : Offices et Maisons de Tourisme (interface avec les prestataires), l'Agence de Développement Touristique des Ardennes, Explore Meuse, FTPLux (capitalisation, cohérence à l'échelle transfrontalière)
Coût (ordre de grandeur)	Indicateurs de suivi
• Il s'agit principalement de temps d'ingénierie, d'encadrement et de communication / médiation. Cela peut comprendre de petits travaux écologiques déjà décrits en sous-action n°1.1.1	• Nombre de prestataires proposant une offre ou expérience de tourisme régénératif • Nombre d'expériences / séjours intégrant une action de régénération

Moyens et dispositifs mobilisables

Programmes et dispositifs lancés par les territoires :

- PCDN de Nassogne (périmètre de la forêt Saint-Hubert)
- actions du Parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse
- interventions ponctuelles de gestion et de restauration des berges, portées par les acteurs publics de la gestion de l'eau et des milieux naturels (EPAMA côté français, SPW et partenaires côté belge)
- actions du Parc national de la Vallée de la Semois (PnVS)
- trame verte et bleue du Parc naturel régional des Ardennes (PNRA)

Outils

- [Outil ARBOClimat de l'ADEME](#) pour revégétaliser en intégrant une réflexion sur les essences en utilisant par exemple
- [Ressources techniques](#) et retours d'expérience issus du programme LIFE ARTISAN : conception et mise en œuvre de SfN (noues, fascines, ripisylves, désimperméabilisation...)

Appel à projet et subventions :

- [Appel à projet - Les Solutions Fondées sur la Nature dans les projets d'aménagements urbains - Agence de l'eau Rhin-Meuse](#)
- [Appel à projets trame verte et bleue 2026 - Région Grand Est, la DREAL, l'Office Français pour la biodiversité et les Agences de l'eau \(Rhin-Meuse, Seine-Normandie, Rhône-Méditerranée\) \(uniquement pour les territoires ou associations\)](#)
- [Projet d'urbanisme mettant en œuvre une gestion intégrée et durable de l'eau – Agence de l'eau Rhin-Meuse](#)
- [Préservation et restauration des milieux naturels et de la biodiversité – Agence de l'eau Rhin-Meuse](#)
- [Aides aux petites entreprises et à l'artisanat - Agence de l'eau Rhin-Meuse](#)
- [Modules Transformants Biodiversité – Région Grand-Est](#)
- [Soutien à l'investissement pour les structures d'éducation à l'environnement – Région Grand-Est \(uniquement pour les associations\)](#)
- [Restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques](#)
- [Changement climatique et impact sur les ressources en eau et les milieux naturels – Région Grand-Est](#)
- GAL LEADER et Parcs naturels régionaux et nationaux

Quelques inspirations, retours d'expérience et bonnes pratiques

- Sur le territoire : le festival Cabaret Vert met en place des mesures d'adaptation à la canicule : végétalisation du site
- [La Belle Eco – séjours permaculture & nature participative \(sud-France\)](#)
- [Aliore - Association de voyage participatif](#)
- [Écovillage Tours – séjours dans des communautés durables en France](#)
- [Team building Green mountain](#)
- [La Grée des Landes : aménagement paysager éco-conçu qui privilégie les essences locales et mellifères](#)

Action 1.3 : Mettre en place un suivi écologique des milieux touristiques (érosion sentiers, qualité eau, état végétation)

Contexte et enjeu d'adaptation

Le diagnostic de phase 1 met en évidence une vulnérabilité accrue de plusieurs milieux naturels supports de l'activité touristique, en particulier les sentiers de pleine nature, les berges et zones rivulaires, ainsi que les milieux lacustres et forestiers. Ces vulnérabilités se traduisent par des phénomènes déjà observables : érosion et dégradation des sentiers, fragilisation des berges, tensions sur la ressource en eau, altération de la végétation ou inondations ponctuelles liées aux épisodes de pluies intenses.

Si ces évolutions sont partiellement connues des gestionnaires d'espaces naturels, des collectivités ou de certains acteurs touristiques, le diagnostic souligne l'absence d'un **suivi écologique coordonné et partagé à l'échelle du territoire**, permettant de qualifier finement l'état des milieux en lien avec les usages touristiques et les conditions climatiques. Les informations existent, mais elles restent dispersées, hétérogènes et rarement mobilisées de manière opérationnelle pour orienter les décisions de gestion touristique.

Dans un contexte de changement climatique, l'enjeu n'est pas uniquement de constater les dégradations, mais de **disposer d'indicateurs simples, partagés et régulièrement actualisés**, permettant d'anticiper les situations de fragilité accrue, d'objectiver les décisions de gestion (fermetures temporaires, reports de flux, adaptations des pratiques) et de renforcer la cohérence entre les actions de préservation des milieux et les stratégies touristiques.

Cette action vise ainsi à structurer un **dispositif de suivi écologique appliqué aux milieux touristiques**, s'appuyant à la fois sur les expertises existantes et sur les observations de terrain des socioprofessionnels. Elle constitue un levier clé pour éclairer les actions de gestion adaptative des usages (cf. action 1.1), améliorer l'information des visiteurs et des acteurs (axes 2 et 4), et inscrire l'adaptation touristique dans une logique de pilotage continu et évolutif des milieux naturels.

Objectifs

- Objectiver l'état et l'évolution des milieux touristiques sensibles face aux aléas climatiques
- Outiller les décisions de gestion touristique (fermetures, reports, déviations, régulation)
- Améliorer la réactivité collective face aux situations de fragilité écologique
- Renforcer le lien entre observation de terrain, adaptation des usages et information visiteurs

Contenu de l'action

Sous-action n°1.3.1 : Mettre en place un suivi écologique des milieux touristiques (érosion sentiers, qualité eau, état végétation)

Les acteurs touristiques constituent un **réseau d'observateurs privilégiés des milieux naturels ardennais**, présents sur le terrain tout au long de l'année et souvent plus régulièrement que les gestionnaires d'espaces naturels eux-mêmes. Leur capacité d'observation dépasse la seule question de la fréquentation touristique : un guide de randonnée qui parcourt les mêmes sentiers chaque semaine, un loueur de kayak qui met à l'eau quotidiennement, un hébergeur installé en fond de vallée — tous observent des évolutions de l'état des milieux qui sont souvent indépendantes des flux de visiteurs et qui concernent directement la santé écologique du territoire. Un sentier peut s'éroder sous l'effet du ruissellement hivernal en l'absence totale de visiteurs. Une berge peut reculer après des crues successives avant même que la saison touristique ne commence. La qualité d'un plan d'eau peut se dégrader sous l'effet de la sécheresse indépendamment de la pratique nautique. Cette sous-action vise précisément à **valoriser et structurer cette capacité d'observation territoriale**, en faisant des socioprofessionnels du tourisme des contributeurs à part entière de la connaissance et de la préservation des milieux naturels ardennais — au-delà de leur seul rôle d'opérateurs touristiques. Cette sous-action vise à structurer un dispositif de suivi de **l'état des milieux naturels** support des activités touristiques — érosion des sentiers, qualité de l'eau, état de la végétation, niveaux hydrologiques. Elle se distingue de l'action 1.1.1 qui suit la pression et les flux de visiteurs : les deux sous-

actions partagent le même outil de collecte terrain et les mêmes canaux de remontée (OT, newsletter professionnelle), mais documentent des réalités complémentaires. L'outil commun à double entrée — **face "pression d'usage" (1.1.1) + face "état du milieu" (1.3.1)** — est la clé de voûte du dispositif d'observation de l'Axe 1.

1. Sensibiliser et outiller les socioprofessionnels à l'observation des aléas et des pressions d'usages avec un cadre commun d'observation (ex : fiches pédagogiques simples : *"Quels signaux observer sur mon site / mon activité ?"*)
2. Définir un protocole commun et des indicateurs simples : un cadre partagé d'observation, fondé sur des indicateurs simples, directement observables par les professionnels de terrain. Indicateurs possibles (exemples) :
 - érosion ou dégradation visible des sentiers (orniérage, ravinement, racines mises à nu),
 - fragilisation ou recul des berges,
 - niveaux d'eau anormalement bas ou hauts,
 - végétation desséchée, zones inondées persistantes,
 - qualité de l'eau (turbidité, odeurs, proliférations végétales),
 - fermetures répétées ou restrictions liées à l'état des milieux.

Structurer la remontée, la centralisation et le partage des observations

3. Organisation de remontées régulières d'informations par les prestataires et gestionnaires de sites. 2 possibilités : 1. format léger : fiches, formulaires numériques simples (Google Forms, Typeform...), enquêtes saisonnières ou 2. via une plateforme numérique partagée pour une centralisation des observations à l'échelle territoriale (OT, PNR, structures porteuses). Le protocole de suivi écologique défini dans cette sous-action (indicateurs d'état des milieux, remontée d'information par les prestataires) est conçu pour être intégré dans un outil de collecte commun avec la sous-action 1.1.1, afin d'éviter deux questionnaires distincts adressés aux mêmes prestataires, au même moment, via les mêmes canaux.
4. À partir des données collectées, structurer un tableau de bord partagé permettant d'identifier les situations de fragilité accrue, d'anticiper les périodes ou sites à risque, et d'appuyer les décisions de gestion touristique. Ce tableau alimente directement les actions de régulation des flux (1.1), l'information visiteurs (2.2.1), les décisions d'aménagement (Axe 3) et les outils météo-risque (4.1.2).

Temporalité	Acteurs concernés
• Court terme (1–2 ans) : définition des indicateurs communs, identification de sites pilotes, premières remontées d'observations terrain. • Moyen terme (3–5 ans) : déploiement élargi du dispositif, structuration d'un tableau de bord partagé, intégration du suivi dans les pratiques courantes de gestion touristique.	• Contributeurs terrain : socioprofessionnels du tourisme (prestataires d'activités de pleine nature, gestionnaires de sites, hébergeurs en milieu sensible), touristes et habitants — acteurs de terrain précieux pour signaler des dégradations, des situations inhabituelles ou des incidents observés sur les sentiers, les berges ou les sites naturels. Leur implication peut être facilitée via des outils de signalement accessibles au grand public (voir section Inspirations). • Pilotage technique : gestionnaires d'espaces naturels (PNR, DNF, ONF, etc.), EPAMA, SPW • Coordination / animation : Offices et Maisons de Tourisme, collectivités territoriales • Capitalisation et cohérence transfrontalière : l'Agence de Développement Touristique des Ardennes, Explore Meuse, FTPLux (capitalisation, cohérence à l'échelle transfrontalière)
Coût (ordre de grandeur)	Indicateurs de suivi

• Repose principalement sur du temps d'animation et de coordination, des outils simples (fiches, formulaires, tableaux de bord)	• Nombre de sites touristiques intégrés au dispositif de suivi • Nombre de socioprofessionnels contributeurs • Nombre de remontées d'observations par saison • Nombre de décisions de gestion appuyées par le suivi (fermetures, reports, adaptations)
Moyens et dispositifs mobilisables	
• Dispositifs de suivi portés par les gestionnaires d'espaces naturels	
Quelques inspirations, retours d'expérience et bonnes pratiques	
• Suricate : Sentinelle de la Nature : plateforme nationale de signalement des problèmes observés sur les espaces naturels et les itinéraires (dégradations, fermetures, risques). Permet aux pratiquants, habitants et professionnels de remonter des observations géolocalisées, consultables par les gestionnaires. Directement transposable au contexte ardennais pour impliquer touristes et habitants dans le suivi des milieux. • Biodiv'sports : application développée en partie par la Ligue de protection des oiseaux (LPO), permet de délimiter des zones de haute sensibilité environnementale pour informer les sportifs, notamment les parapentistes, et les orienter vers des lieux qui ne mettent pas en péril la biodiversité. • Geotrek : solution open source de gestion et de valorisation des itinéraires, déjà utilisée par de nombreux PNR et collectivités françaises. Intègre des modules de signalement de problèmes observés sur les sentiers (dégradations, obstacles, fermetures), mobilisables par les prestataires comme par le grand public. Peut constituer la base technique d'une plateforme de suivi partagée si le territoire dispose déjà de Geotrek pour la gestion de ses itinéraires.	

AXE 2 - Faire évoluer l'offre touristique et les pratiques aux nouvelles conditions climatiques

Au-delà des différents impacts sur les milieux naturels qui sont le support des activités et de l'attractivité touristique, **le dérèglement climatique transforme les conditions de pratique des activités touristiques et les modèles d'exploitation des opérateurs**. Les échanges menés lors du diagnostic de phase 1 montrent que de nombreux acteurs sont déjà confrontés à des situations d'inconfort, d'incertitude ou de fragilité économique liées à la variabilité croissante des conditions climatiques.

Les épisodes de **canicule**, de **sécheresse**, de **pluies intenses** ou encore la **raréfaction et l'irrégularité de certains phénomènes saisonniers** (neige, niveaux et qualité de l'eau) affectent directement :

- la faisabilité de certaines activités de plein air,
- la sécurité des publics et des professionnels,
- le confort des visiteurs,
- la continuité d'exploitation des structures touristiques.

Les acteurs ardennais ont notamment souligné que les conditions climatiques influencent de plus en plus **les horaires, les formats, la durée et la localisation des activités**. Certaines pratiques deviennent difficiles, voire impossibles, à maintenir à l'identique sur certaines périodes, tandis que d'autres gagnent en attractivité à des moments jusqu'alors moins fréquentés. Cette évolution crée à la fois des **contraintes opérationnelles** et des **opportunités de repositionnement de l'offre**.

Par ailleurs, la montée en puissance des aléas climatiques renforce la vulnérabilité économique des opérateurs les plus exposés, en particulier ceux dont l'activité repose majoritairement sur des pratiques outdoor ou sur des milieux sensibles à la chaleur et à la ressource en eau. À l'inverse, les acteurs capables de **diversifier leurs formats**, d'anticiper les conditions climatiques et de proposer des **alternatives adaptées** (repli, fraîcheur, indoor, intersaison) apparaissent plus résilients face aux chocs climatiques.

Dans ce contexte, l'adaptation de l'offre touristique ne peut plus être pensée uniquement à l'échelle individuelle des prestataires. Elle suppose :

- une évolution collective des pratiques,
- une meilleure intégration de la variabilité climatique dans l'information touristique,
- une organisation plus souple des activités dans le temps et dans l'espace,
- et le développement d'une offre capable d'absorber les effets des aléas.

Dans ce contexte, l'enjeu n'est plus seulement de limiter les impacts, mais d'accompagner une **évolution structurelle de l'offre touristique** vers des formats plus souples, plus adaptables et mieux articulés aux conditions climatiques future. L'Axe 2 s'inscrit en complémentarité directe avec l'Axe 1, en agissant non plus sur les milieux mais sur **l'évolution concrète des pratiques touristiques et des produits**.

A noter que le changement climatique redessine la carte de l'attractivité touristique européenne. Les **destinations fraîches**, forestières et aquatiques — dont l'Ardenne fait partie — bénéficient d'un regain d'intérêt croissant de la part de clientèles urbaines cherchant à fuir les canicules. Cette tendance, désignée sous le terme de "coolcation", est déjà documentée à l'échelle nordique : en 2023, la Suède et la Norvège ont enregistré respectivement +11 % et +22 % de nuitées touristiques. L'Ardenne connaît une dynamique similaire, observable lors des pics de fréquentation estivaux sur les Lacs de l'Eau d'Heure ou la Forêt de Saint-Hubert. Cet attrait est **une opportunité réelle** — mais il porte en lui un risque symétrique : celui d'une surfréquentation non maîtrisée qui dégraderait précisément les milieux qui fondent cette attractivité. C'est ce double enjeu — saisir les opportunités sans reproduire les erreurs des destinations qui n'ont pas anticipé — qui structure les actions de cet axe.

Action 2.1 : Adapter les modalités de pratique des activités touristiques

Contexte et enjeu d'adaptation

Certaines des activités touristiques ardennaises – en particulier les activités de plein air (dont les hébergements), nautiques et événementielles – sont fortement sensibles à la variabilité climatique. Les canicules, les épisodes de sécheresse, les pluies intenses ou encore les contraintes liées à la ressource et à la qualité de l'eau affectent directement les conditions de pratique, la sécurité des publics, le confort des visiteurs et la continuité d'exploitation des opérateurs.

Dans ce contexte, l'enjeu n'est pas de remettre en cause les activités existantes, mais d'en **faire évoluer les modalités de pratique** (horaires, formats, durées, parcours, séquences) afin de maintenir une offre touristique attractive, sécurisée et compatible avec les conditions climatiques actuelles et futures. Ces adaptations relèvent principalement de **mesures organisationnelles**, souvent rapides à mettre en œuvre, mais nécessitant un cadre partagé et une mise en cohérence à l'échelle territoriale.

Objectifs

- Accompagner les acteurs touristiques dans l'adaptation de leurs pratiques, formats et usages face à la variabilité climatique.
- Réduire l'exposition des visiteurs et des professionnels aux aléas climatiques (situations d'inconfort, de risque et de dégradation des milieux liées à des pratiques inadaptées aux conditions climatiques)
- Maintenir la faisabilité et l'attractivité des activités touristiques malgré l'intensification des aléas.
- Alimenter une gestion adaptative des usages à l'échelle territoriale.

Contenu de l'action

Sous-action n°2.1.1 : Adapter les horaires et les formats des activités touristiques

Il s'agit d'encourager et d'accompagner l'évolution des horaires, des formats et de la temporalité des activités les plus sensibles aux conditions climatiques, en particulier lors des épisodes de chaleur, de sécheresse ou de fortes pluies.

Cela peut notamment se traduire par :

- le développement de sorties matinales en période estivale (et nocturnes en contexte urbain uniquement — les sorties nocturnes en milieu naturel étant déconseillées au regard des enjeux de quiétude de la faune sauvage)
- l'intégration de pauses ombragées ou de temps de récupération dans les parcours. Cela nécessite d'identifier et cartographier les points de fraîcheur naturels sur les itinéraires existants (sous-bois, bords de cours d'eau, patrimoine bâti) et les intégrer comme étapes fixes dans les descriptions de parcours et les topo-guides.
- l'évolution des événements touristiques vers des formats plus courts, fractionnés ou décalés dans la journée
- l'adaptation des parcours (réduction des distances, évitement des zones exposées à la chaleur ou au ruissellement). Par exemple, définir pour chaque itinéraire phare du territoire une "version canicule" (parcours raccourci, exposition réduite, points d'eau identifiés) et une "version pluies" (variante évitant les zones de ruissellement et les berges instables). Ces variantes peuvent être intégrées directement dans les outils numériques existants (Wikiloc...) sous forme de tracés alternatifs.
-

Ces adaptations, déjà mises en œuvre de manière ponctuelle par certains prestataires ardennais (notamment lors de canicules), pourront être valorisée dans le centre-ressources (action 4.2.3)

Temporalité

Acteurs concernés

● Court terme : mesures organisationnelles rapides à mettre en place mais qui nécessitent un réajustement des horaires du personnel (horaires fractionnés, conditions de travail moins « idéales » que sur des plages horaires plus classiques)	● Pilotes : prestataires d'activités de pleine nature, organisateurs d'événements, hébergeurs proposant des activités, etc. ● Diffusion : Offices et Maisons de Tourisme, CDT, CRT...
Coût (ordre de grandeur)	Indicateurs de suivi
● Faible (principalement du temps d'organisation et d'adaptation des plannings)	● Nombre d'activités ayant adapté leurs horaires ou formats ● Nombre d'événements climato-compatibles proposés
Moyens et dispositifs mobilisables	
● Répertoires d'activités et bases de données existantes des Offices et Maisons de Tourisme (Apidae, Tourinsoft) permettant d'identifier et de qualifier rapidement les formats en place	
Quelques inspirations, retours d'expérience et bonnes pratiques	
● Sur le territoire : La Ferme pédagogique de Liart a décalé ses horaires de visites lors des canicules ● Avignon Tourisme déploie un ensemble d'actions adaptation au changement climatique (créneaux horaires adaptés, confort de visite, tourisme 4 saisons, expériences natures) ● Torcy Canoë-Kayak s'adapter face aux crues toujours plus fréquentes ● Animations nocturnes - Sarlat ● The Boat — loueur de bateaux proposant des itinéraires alternatifs lors des fermetures de canaux	

Action 2.2 : Intégrer la variabilité climatique dans l'information touristique

Contexte et enjeu d'adaptation

La variabilité croissante des conditions climatiques influence de plus en plus fortement les décisions de pratique des visiteurs et les conditions d'exploitation des opérateurs touristiques. Canicules, pluies intenses, crues, sécheresses, variations de niveaux ou de qualité de l'eau génèrent des situations d'incertitude, des fermetures ponctuelles, des reports d'activités ou des risques sanitaires, en particulier pour les activités de plein air et les milieux aquatiques.

Or, l'information touristique actuelle reste majoritairement construite sur des logiques saisonnières fixes et peu connectée aux conditions climatiques réelles. Les échanges avec les acteurs ardennais montrent un besoin fort d'**information plus réactive, contextualisée et opérationnelle**, à destination à la fois des visiteurs et des professionnels.

Dans ce contexte, l'information touristique devient un **levier central d'adaptation** : elle permet d'orienter les flux en temps réel (cf. action 1.1), de limiter les situations de risque, de valoriser des alternatives adaptées aux conditions météorologiques et de renforcer la résilience globale de l'offre touristique face aux aléas climatiques.

Objectifs

- Adapter l'information touristique à la variabilité climatique pour sécuriser les pratiques et améliorer le confort des visiteurs.
- Permettre une réorientation rapide des flux en cas d'aléas climatiques (cf. Axe 1)
- Donner aux acteurs touristiques des outils partagés pour relayer une information claire, cohérente et actualisée.
- Valoriser une offre touristique plus flexible, quatre saisons et climato-compatible.

Contenu de l'action

Sous-action n°2.2.1 : Intégrer les conditions météo-climatiques dans l'information touristique en temps réel

L'idée est de pouvoir structurer une chaîne d'information climatique à destination des visiteurs et des professionnels, en s'appuyant sur les dispositifs existants et les canaux déjà mobilisés par les acteurs touristiques.

1. Intégration d'informations météo-climatiques utiles à la pratique touristique (chaleur, pluies intenses, niveaux d'eau, qualité de l'eau, accessibilité des sentiers... qui induisent d'éventuelles fermetures ou reports d'activités/événements) dans les outils d'information touristique ;
2. Mettre en place un système de diffusion d'informations en temps réel ou quasi réel via :
 - les prestataires (sites web, réseaux sociaux, CRM, messages clients)
 - les Offices et Maisons de Tourisme (sites, réseaux, accueil)
 - des relais territoriaux (alertes, messages contextualisés)

Quelques outils concrets mobilisables à court terme :

- **Widget météo intégré aux sites des OT et prestataires** : intégration d'un module météo simple (type Météo France, Weather Widget ou Windy) directement sur les pages d'accueil ou les pages activités, avec idéalement un lien vers les activités recommandées selon les conditions. Coût faible, déployable rapidement.
- **Système de bannières ou alertes contextualisées sur les sites web** : messages automatiques ou manuels signalant une fermeture, une restriction ou une alternative en cas d'aléa. Techniquement simple sur la plupart des CMS existants (WordPress, etc.).
- **Alertes SMS ou push notifications** : pour les prestataires disposant d'un CRM ou d'une base clients, envoi automatisé d'un message en cas de modification des conditions (fermeture, report, alternative proposée). Des outils gratuits ou peu coûteux existent (Mailchimp, Brevo...).

- **Stories ou posts réseaux sociaux "conditions du jour"** : format léger, déjà pratiqué spontanément par certains prestataires — à structurer avec des messages types partagés par les OT pour harmoniser le ton et les informations.

A moyen terme :

- **Page ou onglet dédié "Conditions actuelles" sur le site de l'ADT et des OT** : centralisation des informations sur l'état des sentiers, niveaux d'eau, qualité de baignade, fermetures en cours — sur le modèle de ce que font certains parcs nationaux ou stations de montagne. Cette page ne constitue pas un dispositif indépendant : elle s'alimente du tableau de bord météo-risque structuré en 4.1.1, qui centralise les sources (Vigicrues, VigiEau, Météo-France, ARS, remontées terrain).

Il faut bien penser l'articulation entre les différents acteurs et permettre à l'information chaude d'être remontée rapidement par les prestataires (si fermeture ou report) vers les Offices et Maisons de Tourisme afin d'optimiser les canaux de diffusion. Pour cela, une sensibilisation des socio-professionnels est nécessaire. C'est aussi valable et à mettre en articulation avec les dispositifs de gestion de crise et d'alerte existants (cf. Axe 4).

Temporalité	Acteurs concernés
• Court terme : action prioritaire à impact immédiat, les ressources sont déjà compétentes pour mettre en place cette action, il s'agit de sensibilisation et de coordination	• Pilotage / coordination : Offices et Maisons de Tourisme (structuration et diffusion de l'information) • Partenaires techniques : collectivités, gestionnaires de sites, services météo et hydrologiques existants, l'Agence de Développement Touristique des Ardennes, Explore Meuse, FTPLux • Relais terrain : socioprofessionnels du tourisme (hébergeurs, prestataires d'activités, sites de visite...)
Coût (ordre de grandeur)	Indicateurs de suivi
• Il s'agit principalement du temps de coordination, d'adaptation des supports existants et d'outillage léger • Coût Widget : généralement gratuit et facilement intégrable sur une page web. Ex : Widget Météo France — widget officiel, en français, paramétrable par commune. À récupérer sur le site internet. Il suffit de sélectionner la commune, de copier le code HTML généré et de le coller dans le code de la page du site (ou via un bloc HTML dans WordPress) • Système de bannières ou alertes contextualisées sur les sites web : nul si le site est sur un CMS standard (WordPress, etc.), nécessite uniquement un peu de temps de paramétrage • Alertes SMS : outils comme Brevo ou Mailchimp proposent des formules gratuites jusqu'à un certain volume, puis de l'ordre de 20 à 50 €/mois pour des bases de taille moyenne	• Nombre de prestataires qui relaient de l'information en lien avec la météo/aléas climatiques • Nombre de messages ou mises à jour diffusés en période d'aléa

- Stories ou posts réseaux sociaux "conditions du jour" : nul en dehors du temps de rédaction
- Page ou onglet dédié "Conditions actuelles" sur le site de l'ADT et des OT : principalement du temps de développement web pour créer la page (quelques centaines d'euros si externalisé, nul si géré en interne) et du temps de mise à jour régulière à intégrer dans les processus des équipes

Sous-action n°2.2.2 : Produire les outils d'orientation climato-compatibles à destination des visiteurs et des prestataires

Cette sous-action produit deux types d'outils complémentaires : des **outils à destination des prestataires** pour structurer leurs réflexes d'adaptation face à un aléa, et des **outils à destination des visiteurs** pour les orienter vers des activités adaptées aux conditions climatiques du moment. Elle se distingue de la sous-action 1.1.2 qui intègre des messages sur la fragilité des milieux dans les supports d'accueil sur site, et de la sous-action 2.4.2 qui porte le repositionnement stratégique de la destination à l'échelle saisonnière.

Le contenu de ces outils est co-construit avec les prestataires : les questions relatives aux adaptations déjà mises en œuvre ("Qu'avez-vous changé lors de la dernière canicule ? Qu'avez-vous proposé à vos clients en alternative ?") sont intégrées dans l'enquête terrain commune des sous-actions 1.1.1 et 1.3.1, diffusée via les OT en fin de saison — sans questionnaire supplémentaire.

- **Un guide pratique** ("L'Ardenne par tous les temps" ou titre équivalent à définir avec les équipes marketing) : répertoire des formats climato-compatibles par type d'activité et par aléa, couvrant événements, randonnées, animations, activités nautiques. Il documente les adaptations des pratiques existantes — horaires décalés, formats raccourcis, parcours modifiés, pauses ombragées — ainsi que toutes les offres de repli lorsqu'une activité est impossible (via son identification dans l'action 2.3.1). Destiné à la fois aux prestataires — pour structurer leurs réflexes d'adaptation et orienter leurs clients — et aux visiteurs — pour choisir une activité adaptée aux conditions du moment. Diffusé via les newsletters professionnelles et lors des formations pour les prestataires (lien 4.2.1), et mis à disposition en OT, en téléchargement sur les sites web et dans les livrets d'accueil des hébergements pour les visiteurs.
- **Des fiches A4 par type d'aléa** (canicule / pluies intenses / sécheresse / niveaux d'eau bas) : version condensée et opérationnelle du guide, listant 5 à 10 adaptations ou alternatives par situation — formats climato-compatibles et offres de repli du catalogue 2.3.1 confondus. Destinées principalement aux prestataires en contact direct avec les clientèles. Format téléchargeable, imprimable, réalisable en interne par les OT/Maisons ou l'ADT.
- **Un annuaire météo-compatible** intégré aux SIR existants (Apidae, Tourinsoft) : filtre ou critère de recherche permettant aux visiteurs de trouver une activité adaptée aux conditions du moment ("activité par temps de pluie", "rester au frais en Ardenne"), sans développement lourd.
- **Des sélections éditoriales thématiques** sur les sites web et réseaux sociaux des OT et de l'ADT ("nos idées par temps de pluie", "que faire quand la rivière est basse ?"), à destination des visiteurs, actualisables au fil des saisons sans création systématique de nouveaux supports.

Ces quatre livrables forment une chaîne cohérente : le guide et les fiches structurent les réflexes des prestataires et les outillent face à un aléa, l'annuaire et les sélections éditoriales orientent les visiteurs. Ils s'appuient sur les messages définis dans les protocoles de l'action 4.1.2 et constituent la base documentaire que le centre de ressources de l'action 4.2.3 agrège sans en dupliquer la production.

NB : On entend par format "climato-compatible" toute activité ou expérience touristique dont les modalités de pratique (horaires, durée, localisation, encadrement) ont été adaptées pour rester praticables et agréables dans des conditions climatiques contraintes — fortes chaleurs, épisodes pluvieux, sécheresse, niveaux d'eau bas.

Temporalité	Acteurs concernés
● Court terme : questionnaire de capitalisation, premières fiches A4 et premiers tags SIR sur la base des offres existantes ● Moyen terme : intégrer progressivement les nouvelles offres ou offres existantes proposant de nouvelles activités climato-adaptées	● Pilotage : Offices et Maisons de Tourisme, l'Agence de Développement Touristique des Ardennes, FTPLux ● Contribution : prestataires touristiques, gestionnaires de sites ● Appui stratégique : collectivités territoriales
Coût (ordre de grandeur)	Indicateurs de suivi
● Cela peut avoir un coût en lien avec de nouveaux supports éditoriaux, cela dépend aussi des supports. Des contenus mis à jour sur internet (source principale pour l'organisation de séjour aujourd'hui) seront plus facile à mettre en ligne et nécessite une simple adaptation des contenus existants)	● Nombre de supports intégrant des messages climato-compatibles ● Nombre d'alternatives valorisées selon les conditions météo ● Évolution de la fréquentation des offres alternatives
Moyens et dispositifs mobilisables	
● Outils numériques existants des Offices et Maisons de Tourisme (sites web, CRM, newsletters) ● Dispositifs de suivi et d'alerte pour les socio-professionnels mobilisés dans le cadre de l'Axe 4 ● FR-Alert - dispositif d'alerte et d'information des populations	
Quelques inspirations, retours d'expérience et bonnes pratiques	
● Consultez la météo de Val d'Isère pour vous projeter au mieux dans vos activités	

Action 2.3 : Développer une offre touristique de repli et de confort climatique

Contexte et enjeu d'adaptation

La variabilité croissante des conditions climatiques confronte de plus en plus les socioprofessionnels du tourisme à des situations où certaines activités deviennent ponctuellement difficiles à maintenir : chaleur excessive, restrictions liées à la ressource ou à la qualité de l'eau, inconfort des visiteurs, enjeux de sécurité ou d'image.

Dans ces contextes, les opérateurs les plus exposés — notamment ceux dont l'activité repose sur des pratiques outdoor ou sur des milieux sensibles — se trouvent en première ligne. L'absence d'alternatives immédiatement mobilisables peut entraîner des annulations, une dégradation de l'expérience client, voire une perte de chiffre d'affaires sur des périodes désormais plus fréquentes.

À l'inverse, les acteurs disposant de **solutions de repli** ou de **formats complémentaires** (activités à l'ombre, indoor, patrimoine, bien-être, temporalités décalées) apparaissent plus résilients face aux aléas. Toutefois, ces solutions restent souvent dispersées, peu visibles ou insuffisamment articulées entre prestataires, ce qui limite leur efficacité à l'échelle du territoire.

L'enjeu de cette action est donc double :

- sécuriser l'activité économique des socioprofessionnels en leur permettant d'orienter leurs clientèles vers des offres adaptées en période de contrainte climatique ;
- structurer une réponse collective, lisible et activable rapidement, afin de maintenir l'attractivité du territoire et la qualité de l'accueil, même en situation dégradée.

Objectifs

- Sécuriser l'activité des socioprofessionnels lors des épisodes climatiques contraignants (canicule, sécheresse, restrictions d'usage, inconfort).
- Maintenir la qualité de l'expérience visiteur en proposant des alternatives adaptées aux conditions climatiques.
- Réduire la vulnérabilité économique des opérateurs les plus exposés en diversifiant les formats et temporalités de l'offre.
- Structurer une réponse collective permettant une activation rapide des offres de repli à l'échelle du territoire.

Contenu de l'action

Sous-action n°2.3.1 : Identifier et qualifier les offres de "repli" et de confort climatique existantes

Lorsque les adaptations de pratique (cf. action 2.1) ne suffisent plus — activité rendue impossible par des conditions trop extrêmes, restriction réglementaire, fermeture de site — le prestataire doit pouvoir basculer rapidement vers une alternative crédible. C'est l'objet de cette sous-action : non plus adapter ce qui existe, mais disposer d'un stock d'alternatives prêtes à l'emploi, identifiées à l'avance, qualifiées et connues de tous les acteurs du territoire. L'idée est de permettre doré et déjà aux socioprofessionnels de disposer rapidement d'alternatives crédibles à proposer à leurs clientèles.

- Identifier, avec les prestataires et Offices et Maisons de Tourisme, les activités et lieux offrant naturellement :
 - de l'ombre (forêts, sites arborés, patrimoine bâti),
 - de la fraîcheur (milieux forestiers, caves, sites patrimoniaux, espaces aquatiques adaptés),
 - des pratiques indoor ou semi-indoor (musées, équipements culturels, bien-être).
- Qualifier ces offres selon leur disponibilité effective (horaires, saisonnalité, capacité) et leur pertinence selon le type d'aléa (une cave reste fraîche par canicule mais n'est pas une alternative pertinente par fortes pluies) (lien avec les actions 2.1 et 2.2)

Concrètement, cela peut prendre la forme d'un tableau partagé simple (Google Sheets ou équivalent), accessible à tous les OT et prestataires volontaires, structuré en trois colonnes : type d'aléa (canicule /

pluies / sécheresse / niveaux d'eau bas) / offre de repli disponible / conditions d'activation (capacité, horaires, contact). Ce tableau constitue la base de travail pour alimenter l'annuaire climato-compatible de l'action 2.2 et les fiches réflexes de l'action 4.1.2. Il peut être élaboré lors d'un atelier de travail d'une demi-journée avec les prestataires volontaires, animé par les OT.

Les offres identifiées dans cette sous-action alimenteront directement le guide "L'Ardenne par tous les temps" (action 2.1.2), en constituant la partie "alternatives de repli" du guide — c'est-à-dire les activités à proposer lorsque la pratique initiale n'est plus possible, par opposition aux formats adaptés qui permettent de continuer à pratiquer malgré les conditions.

Temporalité	Acteurs concernés
● Court terme (0–12 mois) : recensement rapide des offres existantes avec les socioprofessionnels et les Offices et Maisons de Tourisme, première qualification simple des offres (ombre / fraîcheur / indoor – capacité – période pertinente), éventuellement une mise à disposition rapide d'une première liste d'alternatives mobilisables en cas de contrainte climatique. ● Moyen terme (2–3 ans) : affinage de la qualification (confort réel en période de canicule, capacité d'absorption des flux, compatibilité avec différents publics) et actualisation régulière et intégration structurée dans les outils d'information touristique (cf. action 2.2).	● Pilotes opérationnels : Socioprofessionnels du tourisme : prestataires d'activités outdoor et nautiques, gestionnaires de sites patrimoniaux et culturels, acteurs du bien-être et équipements indoor, hébergeurs orientant les clientèles en séjour. ● Animation / coordination : Offices et Maisons de Tourisme : animation du recensement, qualification partagée des offres, structuration de la base d'alternatives climatiques. ● Appui et cohérence territoriale : Collectivités territoriales (cohérence avec les politiques touristiques locales), l'Agence de Développement Touristique des Ardennes, Explore Meuse, FTPLux (capitalisation, cohérence à l'échelle transfrontalière)
Coût (ordre de grandeur)	Indicateurs de suivi
● Repose principalement sur du temps d'animation et de coordination, des échanges avec les prestataires et l'exploitation d'informations déjà existantes. ● Quelques milliers d'euros à l'échelle d'un territoire, correspondant au temps de recensement, à la structuration d'une grille de qualification simple, à la mise en forme initiale des contenus (tableau, base partagée, outil OT). Ces coûts peuvent être intégrés aux missions courantes des Offices et Maisons de Tourisme et mutualisés à l'échelle interterritoriale.	● Nombre d'offres de repli et de confort climatique identifiées ● Taux de mobilisation effective de ces offres lors d'épisodes climatiques contraints (retours qualitatifs des pros)

Sous-action n°2.3.2 : Structurer des offres collectives et packagées de confort climatique

Encourager des coopérations entre prestataires pour proposer des offres combinées adaptées aux épisodes de chaleur ou de contrainte :

- activités sensibles le matin / activités de repli l'après-midi,
- alternance outdoor / indoor sur une même journée,
- séjours ou journées "fraîcheur" clés en main.

Tester des formats packagés temporaires activables en fonction des conditions climatiques (offres "canicule", "journée fraîcheur", "plan B météo").

Appui des Offices et Maisons de Tourisme pour la mise en visibilité, la lisibilité et la commercialisation de ces offres.

Concrètement, quelques formats facilement testables à court terme :

- **"La journée fraîcheur"** : package combinant une activité matinale en milieu forestier ou en bord d'eau (randonnée courte, canoë, balade nature) et une activité de repli l'après-midi (visite de cave, musée, atelier artisanal, bien-être). À construire entre deux ou trois prestataires volontaires, à promouvoir via les OT avec une fiche dédiée sur leur site.
- **"Plan B météo"** : offre déclenchée automatiquement par un prestataire ou un OT en cas de conditions défavorables — liste de trois alternatives activables en 24h, avec tarif, disponibilité et contact direct. Peut prendre la forme d'un email ou d'un SMS envoyé aux clients en séjour la veille au soir.
- **"Séjour fraîcheur ardennais"** : séjour de 2 à 3 nuits pensé autour des îlots de fraîcheur du territoire (forêts, grottes, bords de rivière à l'ombre, sites patrimoniaux) avec hébergement intégré. Format plus structuré, à développer à moyen terme avec un hébergeur, un ou deux prestataires d'activités et l'appui commercial d'un OT.

Pour la commercialisation, ces offres peuvent être référencées directement dans les systèmes de gestion d'offres existants des OT (Apidae, Tourinsoft...) avec un tag ou une catégorie dédiée "confort climatique" ou "par tous les temps", sans création d'une nouvelle plateforme.

Temporalité	Acteurs concernés
● Court terme (1–2 ans) : identification de prestataires volontaires et de premières complémentarités (outdoor / indoor, matin / après-midi) ● Moyen terme (3–5 ans) : structuration d'offres packagées (séjours, journées thématiques), intégrées de manière pérenne dans l'offre touristique du territoire.	● Pilotes opérationnels : Socioprofessionnels du tourisme, en particulier : prestataires d'activités de pleine nature (randonnée, nautisme, activités outdoor), acteurs du patrimoine, de la culture, du bien-être et des équipements indoor, hébergeurs jouant un rôle d'orientation des clientèles. ● Animation / coordination : Offices et Maisons de Tourisme (mise en relation des acteurs, structuration des offres, lisibilité pour les visiteurs, diffusion et commercialisation). ● Appui et facilitation : Collectivités territoriales (soutien à l'ingénierie, cohérence territoriale), l'Agence de Développement Touristique des Ardennes, Explore Meuse, FTPLux (capitalisation, cohérence à l'échelle transfrontalière)
Coût (ordre de grandeur)	Indicateurs de suivi
● Il s'agit principalement de temps d'ingénierie et de coordination entre acteurs, de travail de conception d'offres et de supports de communication, sans investissements lourds en infrastructures. ● Quelques milliers d'euros selon le niveau de structuration souhaité, les supports mobilisés (print, web, réseaux, plateformes OT), le temps d'animation nécessaire pour coordonner les prestataires.	● Nombre d'offres collectives ou packagées de confort climatique créées ou testées ● Nombre de socioprofessionnels impliqués dans une offre collective
Moyens et dispositifs mobilisables	

- Systèmes de gestion d'offres des Offices et Maisons de Tourisme (Apidae, Tourinsoft) permettant d'intégrer un tag ou une catégorie dédiée « confort climatique / par tous les temps » sans créer d'outil supplémentaire
- Outils de communication visiteurs existants (sites web des OT, applications, newsletters séjournants) permettant une activation rapide des offres de repli en cas d'épisode climatique contraint
- Club Ardenne Ecotourism comme réseau de mise en relation entre prestataires pour construire des offres packagées complémentaires (outdoor / indoor, matin / après-midi)
- Dispositifs de veille météorologique et d'alerte mobilisés dans le cadre de l'Action 4.1 pour déclencher la communication sur les offres de repli au bon moment

Quelques inspirations, retours d'expérience et bonnes pratiques

- [Mise en avant d'activités rafraichissantes](#) en Dordogne lors des épisodes de forte chaleur
- [Recommandations pour profiter en restant au frais](#) (Sarlat Périgord Noir)

Action 2.4 : Renforcer la résilience économique des opérateurs face au dérèglement climatique

Contexte et enjeu d'adaptation

Le dérèglement climatique ne génère pas uniquement des contraintes ponctuelles sur les pratiques touristiques ; il fragilise plus structurellement les **modèles économiques des socioprofessionnels**, en particulier lorsque l'activité repose sur :

- une mono-activité outdoor fortement dépendante des conditions climatiques
- une concentration des flux sur des périodes courtes (été, week-ends, pics météo)
- des milieux sensibles à la chaleur, à la ressource en eau ou aux restrictions d'usage

Dans ce contexte, les opérateurs les plus exposés sont confrontés à une **variabilité accrue de leur chiffre d'affaires**, à des annulations plus fréquentes et à une difficulté croissante à anticiper les saisons. À l'inverse, les structures ayant engagé une **diversification de leurs activités**, une ouverture vers l'intersaison ou une clientèle de proximité apparaissent plus résilientes face aux aléas.

L'enjeu de cette action est donc d'accompagner les socioprofessionnels vers des **modèles plus robustes**, capables d'absorber les chocs climatiques sans reposer uniquement sur des adaptations d'urgence, en agissant sur la diversification des produits et l'étalement des flux dans le temps.

Objectifs

- Réduire la dépendance économique des opérateurs aux périodes et conditions climatiques les plus contraignantes
- Renforcer la stabilité des revenus touristiques face à la variabilité climatique
- Encourager des modèles d'exploitation plus diversifiés et adaptables
- Favoriser une fréquentation plus équilibrée dans le temps, limitant à la fois les risques économiques et la pression sur les milieux

Contenu de l'action

Sous-action n°2.4.1 : Encourager la diversification des activités touristiques

Accompagner les socioprofessionnels, en particulier les structures mono-activité, vers des formats complémentaires permettant de limiter l'exposition directe aux aléas climatiques.

Exemples d'orientations possibles (à adapter selon les profils) :

- ajout d'activités moins dépendantes des conditions météo (médiation, patrimoine, bien-être, découverte, ateliers). Par exemple, un loueur de kayak dont l'activité est régulièrement perturbée par les niveaux d'eau trop bas ou trop hauts peut développer en parallèle des ateliers de découverte de la faune et de la flore des berges, praticables indépendamment des conditions hydrologiques.
- développement d'offres indoor ou semi-indoor en complément d'activités outdoor. Par exemple, un camping peut aménager un espace couvert polyvalent (grande tente, préau, salle commune) permettant d'accueillir des animations, ateliers ou temps de convivialité en cas de canicule ou de pluies. Un prestataire d'activités outdoor peut nouer un partenariat avec un musée, une cave ou un site patrimonial de proximité pour proposer une alternative indoor intégrée à ses offres.
- diversification des usages d'un même site (accueil, animation, découverte, événementiel léger). Par exemple, une base nautique peut ouvrir son espace d'accueil à des ateliers pédagogiques sur les milieux aquatiques, à des pique-niques organisés ou à des événements légers en dehors des créneaux de pratique. Un gîte peut proposer des animations jardinage, cuisine ou nature sur son terrain, activables indépendamment de la météo.

L'objectif n'est pas de transformer radicalement les métiers, mais de sécuriser l'activité par des compléments cohérents avec l'identité du prestataire.

Temporalité

Acteurs concernés

● Court à moyen terme (1–3 ans) : identification des profils les plus vulnérables, premiers accompagnements à la diversification. ● Moyen terme (3–5 ans) : intégration de nouvelles activités dans les modèles économiques.	● Pilotes opérationnels : socioprofessionnels du tourisme (prestataires outdoor, nautiques, hébergeurs, gestionnaires de sites) ● Animation / accompagnement : Offices et Maisons de Tourisme (repérage des besoins, mise en relation), collectivités territoriales (appui à l'ingénierie) ● Appui méthodologique : l'Agence de Développement Touristique des Ardennes, Explore Meuse, FTPLux (capitalisation, cohérence à l'échelle transfrontalière)
Coût (ordre de grandeur)	Indicateurs de suivi
● Coûts variables selon les projets, souvent progressifs et mobilisables via des dispositifs existants (aides à l'investissement, modernisation).	● Nombre de prestataires accompagnés vers une diversification d'activité ● Part des opérateurs mono-activité engagés dans une démarche de diversification

Sous-action n°2.4.2 : Favoriser la désaisonnalisation et une meilleure répartition des flux dans le temps

Cette sous-action porte sur la construction d'une offre intersaison pérenne et le repositionnement stratégique de la destination face à l'évolution du climat. Elle vise à capter de nouvelles clientèles sur des périodes historiquement creuses qui deviennent climatiquement favorables, et à affirmer l'Ardenne comme destination attractive toute l'année. Elle se distingue de l'action 2.2.2 qui gère l'orientation des visiteurs en temps réel lors d'un aléa, et de l'action 2.3 qui recense les alternatives activables en urgence lors d'une contrainte ponctuelle.

Encourager le développement d'offres attractives en dehors des périodes de forte pression climatique et touristique, en s'appuyant sur :

- les périodes devenant plus favorables avec l'évolution du climat (printemps, automne),
- les clientèles de proximité et de court séjour,
- des formats adaptés à l'intersaison (séjours thématiques, offres packagées, expériences ciblées).

Exemples :

- offres "intersaison" combinant plusieurs activités,
- produits orientés bien-être, découverte, slow tourisme,
- valorisation de périodes historiquement creuses devenant plus confortables.

Opportunités induites par le changement climatique

Le changement climatique redessine la carte de l'attractivité touristique européenne, et l'Ardenne est bien placée pour en tirer parti. La tendance dite de la "coolcation" — des vacances dans des destinations fraîches pour fuir les canicules — est désormais documentée comme l'une des grandes tendances de voyage : territoire boisé, traversé de rivières, aux températures estivales modérées, l'Ardenne correspond précisément à ce que cherchent des clientèles urbaines de proximité (Bruxelles, Charleroi, Lille, Reims) lors des épisodes de chaleur intense. Par ailleurs, l'allongement des saisons favorables crée des créneaux de mai à juin et de septembre à octobre de plus en plus confortables pour les activités de pleine nature.

Concrètement, comment saisir cette opportunité :

- **Affirmer un positionnement "destination fraîche" dans la communication de la destination.** Ce repositionnement est peu coûteux et s'appuie sur des atouts existants. L'exemple de Visit Sweden, qui a lancé une campagne "Come cool down" en partenariat avec des hébergeurs, montre qu'un tel positionnement peut devenir un avantage concurrentiel différenciant à l'échelle européenne.

- **Développer des offres intersaison ciblées sur les clientèles de proximité** : un week-end "automne ardennais" associant randonnée, producteur local et nuit en gîte, commercialisé dès septembre.
- **Identifier et promouvoir les créneaux devenus climatiquement favorables** : travailler avec les OT et les prestataires pour repérer les semaines historiquement creuses qui bénéficient désormais de conditions plus agréables, et y concentrer des actions de promotion ciblées et des offres à tarifs incitatifs.
- **Développer des produits "déconnexion" et "ressourcement"** positionnés sur mai, septembre et octobre qui sont des périodes de forte demande pour des séjours nature de qualité, en croissance régulière.

Point de vigilance : risque de surfréquentation estivale

Ces opportunités ne doivent pas être saisies sans discernement. Le repositionnement estival de l'Ardenne comme destination fraîche est déjà en cours et avec lui, un risque croissant de pics de fréquentation concentrés sur les mêmes sites et les mêmes créneaux. Ce phénomène, déjà observé sur les Lacs de l'Eau d'Heure et la Forêt de Saint-Hubert lors des canicules, est susceptible de s'accroître.

Le cas de la réserve naturelle des Hauts de Chartreuse est éclairant : confrontée à la disparition des périodes creuses et à un doublement des passages sur certains sentiers, la réserve doit aujourd'hui gérer des conflits d'usages croissants entre touristes, alpagistes et faune sauvage ; une situation qui s'est développée en quelques années sans avoir été anticipée.

L'enjeu pour l'Ardenne n'est donc pas seulement de capter ces flux supplémentaires, mais de les répartir dans le temps et dans l'espace : encourager la fréquentation hors été, orienter vers des sites moins exposés, et dimensionner l'offre en cohérence avec les capacités d'accueil réelles des milieux naturels. Une croissance de fréquentation non maîtrisée serait contre-productive pour la qualité de l'expérience visiteur comme pour la préservation des milieux qui fondent l'attractivité du territoire (cf. Actions 1.1 et 1.3).

Temporalité	Acteurs concernés
● Court à moyen terme (1–3 ans) : identification des opportunités de désaisonnalisation et premiers tests d'offres. ● Moyen terme (3–5 ans) : structuration d'une offre intersaison pérenne et identifiable.	● Pilotes opérationnels : socioprofessionnels (hébergeurs, prestataires d'activités, gestionnaires de sites) ● Animation / coordination : Offices et Maisons de Tourisme (structuration de l'offre, promotion, mise en marché) ● Appui stratégique : collectivités, l'Agence de Développement Touristique des Ardennes, Explore Meuse, FTPLux (capitalisation, cohérence à l'échelle transfrontalière) ● Appui marketing : Le Groupement Européen d'Intérêt Économique « Destination Ardenne » (GEIE)
Coût (ordre de grandeur)	Indicateurs de suivi
● Coûts principalement liés à la conception d'offres, à la communication et à la coordination entre acteurs	● Nombre d'offres intersaison créées ou renforcées ● Évolution de la fréquentation hors saison estivale ● Répartition saisonnière du chiffre d'affaires des opérateurs volontaires
Moyens et dispositifs mobilisables	
● /	

Quelques inspirations, retours d'expérience et bonnes pratiques

- [Exemples de destinations qui ont misé sur la fraîcheur](#)
- Gorge du Verdon : [les opérateurs de canyoning et de rafting adaptent leurs activités](#) : parcours moins sportifs, moins engagés et plus courts, davantage d'arrêts avec des jeux d'eaux ou de randonnée aquatique...
- [Tom Rafting \(Hautes-Pyrénées\) — adaptation du matériel aux niveaux d'eau dégradés](#) en passant de rafts de 8 personnes à des mini-rafts de 4-5 personnes pour maintenir les descentes malgré un lit de rivière élargi et moins profond suite aux crues répétées

AXE 3 - Adapter les infrastructures et aménagements touristiques aux aléas climatiques

Si le changement climatique bouleverse les pratiques et usages touristiques, il interroge également la **robustesse des infrastructures et des aménagements** sur lesquels repose l'offre touristique ardennaise. Une part importante des équipements existants – sentiers, aires d'accueil, parkings, mises à l'eau, campings, bases de loisirs, zones d'attente ou d'accès – a été conçue dans un contexte climatique désormais dépassé, sans prise en compte des aléas appelés à se renforcer.

Le diagnostic de phase 1 met en évidence une **exposition croissante des infrastructures touristiques** aux phénomènes de ruissellement, de mouvements de terrain, d'érosion, de variations hydrologiques, de sécheresse et d'inconfort thermique. Ces vulnérabilités se traduisent déjà par des dégradations matérielles, des surcoûts d'entretien, des fermetures temporaires, voire des situations de mise en difficulté pour les exploitants et les collectivités gestionnaires.

Dans ce contexte, l'enjeu n'est pas uniquement de réparer ou de sécuriser ponctuellement les équipements existants, mais d'engager une **adaptation progressive et structurelle des aménagements touristiques**, afin de réduire leur exposition aux aléas climatiques, d'améliorer le confort et la sécurité des usagers, et de renforcer la durabilité économique des sites.

L'Axe 3 vise ainsi à :

- mieux diagnostiquer la vulnérabilité climatique des infrastructures touristiques,
- adapter les aménagements existants par des solutions techniques sobres et éprouvées,
- intégrer systématiquement les enjeux d'adaptation climatique dans les projets futurs,
- et capitaliser sur des expérimentations pilotes permettant de diffuser des solutions adaptées aux contextes locaux.

Action 3.1 : Diagnostiquer la vulnérabilité climatique des infrastructures et équipements touristiques

Contexte et enjeu d'adaptation

Le diagnostic de phase 1 met en évidence une exposition différenciée des infrastructures touristiques aux aléas climatiques :

- sentiers soumis à l'érosion et au ruissellement
- berges et mises à l'eau affectées par les variations hydrologiques
- hébergements de plein air exposés aux crues, sécheresses et inconfort thermique
- aires d'accueil et stationnements vulnérables aux pluies intenses et à la chaleur

Si certaines situations sont connues de manière empirique par les prestataires, il n'existe pas aujourd'hui de vision partagée et hiérarchisée des niveaux de vulnérabilité à l'échelle territoriale.

Dans un contexte de raréfaction des financements publics et d'augmentation des risques climatiques, l'enjeu est double :

- objectiver les priorités d'intervention
- outiller les socioprofessionnels pour anticiper et adapter leurs investissements

Cette action constitue la base stratégique des actions 3.2 et 3.3.

Objectifs

- Identifier les infrastructures touristiques les plus exposées aux aléas climatiques.
- Hiérarchiser les priorités d'intervention à court et moyen terme.
- Orienter les dispositifs d'aide et les financements vers les sites les plus vulnérables.

Contenu de l'action

Sous-action n°3.1.1 : Décliner et opérationnaliser le diagnostic de vulnérabilité à l'échelle des sites et des acteurs

La phase 1 de la présente étude a permis d'identifier les vulnérabilités climatiques par grands types de milieux et par territoires pilotes. Cette sous-action porte sur la **vulnérabilité des équipements et infrastructures touristiques bâtis et aménagés** — pontons, campings, aires d'accueil, parkings, bases nautiques, hébergements de plein air...

L'enjeu de cette sous-action est désormais :

- d'étendre cette lecture à l'ensemble du territoire
- de passer d'une analyse territoriale à une identification fine des sites prioritaires et des opérateurs concernés
- de transformer le diagnostic stratégique en outil d'aide à la décision opérationnel

Concrètement, il s'agit de :

- croiser les résultats du diagnostic de cette étude avec la localisation précise des équipements touristiques
- identifier les prestataires directement exposés (hébergements en fond de vallée, bases nautiques sensibles aux variations hydrologiques, sentiers soumis au ruissellement, etc.)
- produire une liste hiérarchisée des sites et acteurs à accompagner en priorité

Cette action permettra d'identifier les priorités d'intervention : aménagement, accompagnement, financement.

Temporalité	Acteurs concernés
• Court terme : déclinaison territoriale des résultats de phase 1 à l'échelle des sites et équipements, identification précise des	• Contributeurs terrain : socioprofessionnels du tourisme (hébergeurs de plein air, prestataires outdoor/nautiques, gestionnaires de sites)

opérateurs exposés et des priorités d'intervention	● Moyen terme : consolidation d'une cartographie opérationnelle des infrastructures vulnérables, intégration dans les stratégies d'investissement et dispositifs d'aide	● Pilotage technique : gestionnaires d'espaces naturels (PNR, DNF, ONF...), services techniques des collectivités ● Coordination : Offices et Maisons de Tourisme ● Cohérence territoriale : ADT Ardennes, FT Province de Namur, AT Luxembourg belge.
Coût (ordre de grandeur)	Indicateurs de suivi	
Le coût de cette sous-action dépend largement du mode d'accompagnement : ● Autodiagnostic individuel via AdaptTour (ADEME) ou ODACC (Banque de France) : gratuit pour les prestataires : quelques heures d'animation des OT pour les informer et les mobiliser. ● Diagnostic approfondi site par site sur le modèle ADEME Hauts-de-France : 5 000 à 15 000 € par site -> le Fonds Tourisme Durable n'existe plus - à explorer auprès de l'ADEME régionale Grand Est pour un éventuel dispositif d'accompagnement similaire, ou à intégrer dans un appel à projets Interreg ou LEADER.	● Nombre d'infrastructures priorisées à partir du diagnostic phase 1 ● Nombre d'opérateurs identifiés comme exposés ● Existence d'une cartographie opérationnelle partagée ● Nombre de décisions d'investissement fléchées sur la base du diagnostic	

Moyens et dispositifs mobilisables

● Diagnostics de vulnérabilité proposés par les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) — accompagnement des entreprises touristiques dans l'identification de leurs expositions aux risques climatiques ● WallOnMap — outil cartographique wallon donnant accès aux zones à risques en lien avec le changement climatique (inondations, aléas naturels, contraintes environnementales), directement mobilisable pour croiser localisation des équipements touristiques et niveaux d'exposition côté belge ● Résultats du diagnostic de phase 1 de la présente étude (cartographies de vulnérabilité par type de milieu et territoire pilote) ● AdaptTour — outil d'autodiagnostic en ligne développé par l'ADEME permettant aux opérateurs et territoires touristiques d'évaluer les risques climatiques encourus, de mesurer la vulnérabilité de leur activité face à ces risques et d'orienter leur stratégie d'adaptation. Directement mobilisable par les prestataires à titre individuel, sans accompagnement externe nécessaire. ● ODACC (Banque de France) — outil de diagnostic gratuit pour l'adaptation au changement climatique, disponible depuis l'Espace dirigeant, permettant d'évaluer l'exposition des sites des entreprises aux principaux aléas climatiques (chaleur, précipitations, vent, incendie, sécheresse). Il présente pour chaque établissement un indice d'aggravation par aléa et une cartographie interactive des niveaux d'exposition. Accessible à tout prestataire disposant d'un SIREN. ● Guide ADEME "Opérateurs et territoires touristiques : s'adapter pour faire face au changement climatique" (2024) — référence nationale structurée autour de la démarche de diagnostic et d'adaptation, complémentaire à AdaptTour ● PCAET des intercommunalités — les Plans Climat-Air-Énergie-Territoriaux des EPCI du territoire intègrent un volet diagnostic de vulnérabilité sectorielle qui peut inclure le tourisme, et constituent une source de données territoriales à croiser avec la localisation des équipements

Quelques inspirations, retours d'expérience et bonnes pratiques

- [Adaptation au changement climatique : l'ADEME accompagne 25 sites touristiques](#)

Action 3.2 : Adapter les aménagements existants pour réduire leur exposition aux aléas

Contexte et enjeu d'adaptation

De nombreuses infrastructures touristiques ardennaises ont été conçues dans un contexte climatique différent de celui observé aujourd'hui. Les épisodes de pluies intenses, les variations de niveaux d'eau, les sécheresses et les canicules mettent désormais sous tension :

- les sentiers et itinéraires de pleine nature
- les accès berges et équipements nautiques
- les aires d'accueil extérieures
- les hébergements de plein air

L'enjeu n'est pas de transformer profondément les sites existants, mais de **réduire leur vulnérabilité par des adaptations sobres, progressives et compatibles avec les capacités d'investissement des socioprofessionnels**.

Cette action traduit opérationnellement les priorités identifiées dans l'action 3.1.

Objectifs

- Réduire l'exposition des infrastructures existantes aux aléas climatiques
- Limiter les dégradations et les coûts de réparation
- Améliorer la sécurité et le confort des visiteurs
- Sécuriser l'activité économique des opérateurs

Contenu de l'action

Sous-action n°3.2.1 : Adapter les aménagements aux variations hydrologiques

Les milieux aquatiques et fonds de vallée sont soumis à des variations accrues de niveaux d'eau, à des épisodes de crues plus intenses et à des périodes d'étiage prolongées.

Pour les socioprofessionnels implantés en bord de rivière ou sur des sites nautiques, ces évolutions se traduisent par des interruptions d'activité, des dégradations d'équipements et des difficultés d'accès pour les clientèles.

L'enjeu est d'adapter progressivement les équipements existants afin de maintenir la continuité d'activité. Cette sous-action se concentre sur la résilience opérationnelle des infrastructures — la modularité des équipements, la sécurisation des accès et la gestion du ruissellement sur les aires d'accueil. Elle se distingue de l'action 1.2.1 qui porte les actions de **régénération écologique des milieux** (végétalisation des berges, solutions fondées sur la nature, restauration des ripisylves) : là où 1.2.1 agit sur la santé du milieu naturel, 3.2.1 agit sur la fonctionnalité et la sécurité des équipements touristiques. Les deux logiques sont cependant **complémentaires et peuvent être portées dans un même projet** : un aménagement de berge combinant stabilisation physique (3.2.1) et revégétalisation (1.2.1) est plus efficace techniquement et optimise les financements mobilisables (Agence de l'eau, LEADER). Il est donc recommandé d'identifier les sites où les deux sous-actions peuvent se rejoindre dans une même opération.

Les socioprofessionnels peuvent notamment :

- ajuster ou modulariser les mises à l'eau et pontons (ex. pontons flottants adaptables aux variations de niveaux, systèmes d'ancrage ajustables, passerelles démontables en période de crue)
- sécuriser et stabiliser les accès berges (ex. cheminements légèrement surélevés, revêtements drainants, suppression de points d'érosion au niveau des zones d'embarquement kayak)
- repenser l'implantation d'équipements saisonniers ou mobiles (ex. déplacement temporaire d'un snack ou d'un espace d'accueil hors zone inondable, mobilier extérieur démontable)
- intégrer la gestion des eaux pluviales dans les aires d'accueil : revêtements perméables sur zones d'attente, micro-bassins d'infiltration, noues paysagères autour des blocs sanitaires de camping ou sur les parkings de bases nautiques. Pour les actions combinant résilience hydrique et régénération écologique (fascines, ripisylves, jardins de pluie), voir action 1.2.1 — ces deux

dimensions peuvent être portées dans un même projet pour optimiser les financements mobilisables (Agence de l'eau, LEADER)

L'objectif est de **réduire la vulnérabilité structurelle des équipements** et de limiter les fermetures subies.

Temporalité	Acteurs concernés
Temporalité qui dépendra de la capacité financière des établissements et des aides disponibles	Pilotes opérationnels : gestionnaires de bases nautiques, hébergements de plein air situés en zone exposée, restaurateurs ou activités implantées en berge, collectivités propriétaires d'équipements Appui technique : EPAMA / gestionnaires de l'eau, services hydrologiques, PNR, DNF, ONF, etc.), services techniques des collectivités
Coût (ordre de grandeur)	Indicateurs de suivi
Des coûts très variables en fonction du sites et prestataires. Quelques indications : - Ponton flottant modulaire pour base nautique (canoë-kayak, embarquement/débarquement) : 3 000 à 15 000 € - Passerelle d'accès démontable : 1 500 à 5 000 € - Gravier stabilisé 20–40 €/m², pavés drainants 40–80 €/m², dalles végétalisées 60–100 €/m² - Micro-bassins d'infiltration (150 à 250 €/m³), noues paysagères (80 à 120 €/m²)	- Nombre d'équipements adaptés ou reconfigurés - Diminution du nombre de jours de fermeture liés aux variations hydrologiques - Maintien du chiffre d'affaires sur périodes historiquement perturbées

Sous-action n°3.2.2 : Améliorer le confort climatique des sites fréquentés

Les épisodes de chaleur intense impactent directement le confort des visiteurs (temps de présence réduit, insatisfaction, baisse de consommation), mais également les conditions de travail des équipes (exposition en caisse, accueil extérieur, animation). L'enjeu pour les socioprofessionnels n'est pas uniquement environnemental : il est économique et opérationnel.

Il s'agit d'intégrer progressivement des aménagements simples permettant de limiter l'exposition à la chaleur et d'améliorer le microclimat des sites.

Comme l'action précédente, cette sous-action se distingue de l'action 1.2.1 qui porte les aménagements de végétalisation dans une logique de régénération écologique des milieux : ici l'objectif premier est le maintien de l'activité et l'accueil du public dans de bonnes conditions. Les deux sont cependant complémentaires — végétaliser une aire d'accueil produit simultanément du confort thermique et de la résilience écologique — et peuvent être portées dans un même projet pour optimiser les financements.

Concrètement, les socio-professionnels peuvent agir sur :

- la création de zones d'ombre structurantes (pergolas bois, voiles d'ombrage démontables, tonnelles végétalisées, ombrières légères sur terrasses ou zones d'attente) ;
- la végétalisation des espaces minéralisés (plantations d'arbres d'ombrage à croissance rapide, haies brise-vent, bacs végétalisés sur terrasses, désimperméabilisation partielle de cours ou parkings) ;
- l'aménagement de zones de repos protégées (bancs ombragés, abris légers, espaces frais identifiés pour les groupes) ;

- l'installation de solutions légères de rafraîchissement lorsque pertinent (fontaines à eau potable, accès facilité à l'eau pour clientèles et équipes).

L'objectif est double : de maintenir l'attractivité et le temps de présence sur site en période chaude, et réduire les risques sanitaires et l'inconfort pour les visiteurs et les équipes.

Temporalité	Acteurs concernés
• Temporalité qui dépendra de la capacité financière des établissements et des aides disponibles	• Pilotes : socioprofessionnels gestionnaires de sites fréquentés (hébergements de plein air, bases nautiques, sites patrimoniaux, parcs de loisirs, organisateurs d'événements, exploitants de terrasses) • Appui technique : PNR, collectivités (conseil en végétalisation / désimperméabilisation), agences de l'eau pour les volets infiltration • Relais / animation : Offices et Maisons de Tourisme, ADT Ardenne (capitalisation et diffusion des bonnes pratiques)
Coût (ordre de grandeur)	Indicateurs de suivi
Quelques indications pour certains équipements / aménagements : • Pergolas et structures d'ombrage (~produits disponibles dès ~19 €/m² ou jusqu'à plusieurs milliers d'euros pour des pergolas structurées) • Revêtements perméables pour parkings ou sols drainants généralement compris entre ~60 €/m² et ~180 €/m²	• Nombre de sites bénéficiant d'aménagements de confort climatique • Surface végétalisée ou désimperméabilisée créée sur les sites touristiques • Retours visiteurs en période de forte chaleur • Maintien ou amélioration de la fréquentation lors d'épisodes caniculaires

Sous-action n°3.2.3 : Renforcer la signalétique liée aux aléas

Cette sous-action porte exclusivement sur l'**équipement physique des sites** en dispositifs de signalétique liés aux aléas climatiques. Les contenus éditoriaux relèvent de l'action 1.1.2 et action 4.1.2 (protocole commun de gestion des aléas). Cette sous-action ne porte que sur le support matériel.

Il s'agit de doter les sites prioritaires d'un équipement léger, adaptable et réversible :

- **Panneaux amovibles et saisonniers** : supports d'affichage déplaçables selon les conditions, repositionnables d'une saison à l'autre
- **Totems et structures légères** : supports bois ou métal permettant d'accueillir des messages temporaires sans travaux
- **QR codes et renvois numériques** : intégration sur les supports existants d'un lien vers la page "conditions actuelles" des OT (développée en 2.2.1), sans impression systématique

Les sites prioritaires sont les bases nautiques exposées aux variations hydrologiques, les campings en fond de vallée, et les entrées de sentiers soumis aux fortes chaleurs ou aux ruissellements. Ces dispositifs complètent les aménagements de confort thermique (3.2.2) et de sécurisation des accès (3.2.1).

Temporalité	Acteurs concernés
• Temporalité qui dépendra de la capacité financière des établissements et des aides disponibles	• Pilotes opérationnels : en priorité les gestionnaires de bases nautiques, hébergements de plein air, prestataires outdoor, sites patrimoniaux extérieurs.... • Coordination : Offices et Maisons de Tourisme (cohérence des messages), collectivités propriétaires d'équipements

	● Appui technique : gestionnaires d'espaces naturels (PNR, DNF, ONF, etc.), services de gestion des risques, ADT / FT Namur / AT Luxembourg belge (cohérence transfrontalière).
Coût (ordre de grandeur)	Indicateurs de suivi
Quelques indications pour certains équipements / aménagements : ● Panneau signalétique extérieur simple : 150 à 600 € / unité ● Totem ou panneau sur structure bois/métal : 800 à 2 500 € ● Panneaux mobiles / temporaires : 100 à 400 €	● Nombre de sites intégrant une signalétique adaptée aux aléas
Moyens et dispositifs mobilisables	
● Aides aux petites entreprises et à l'artisanat - Agence de l'eau Rhin-Meuse	
Quelques inspirations, retours d'expérience et bonnes pratiques	
● Sur le territoire : le festival Cabaret Vert met en place des mesures d'adaptation à la canicule : végétalisation du site, zones d'ombre, nombreux bars à eau, ... ● Messages "bons gestes" + prévention sur sites naturels – PNR des Cévennes : (logique transposable pour la sous-action n°3.2.3 "signalétique/consignes en cas d'aléa") ● Des hébergements conçus pour conserver la fraîcheur - Huttopia ● Accompagnement du secteur touristique à l'adaptation au changement climatique en Hauts-de-France - ADEME ● Opérateurs et territoires touristiques : s'adapter pour faire face au changement climatique - ADEME ● Hôtel-spa des Elmes, Banyuls-sur-Mer — adaptation face aux restrictions d'eau ● Lascaux IV (Dordogne) — plan de continuité des activités et toiles amovibles anti-canicule Accompagné par l'ADEME, le Centre International de l'Art Pariétal Lascaux IV travaille à l'installation de toiles tendues amovibles entre le bâtiment et l'entrée de la réplique pour limiter l'écart de température (aujourd'hui plus de 20°C lors des vagues de chaleur), ainsi qu'à un plan de continuité des activités en période de canicule	

Action 3.3 : Intégrer l'adaptation climatique dans les projets et réaménagements touristiques

Contexte et enjeu d'adaptation

De nombreux projets touristiques (extensions d'hébergements, réaménagements de terrasses, modernisation d'aires d'accueil, équipements de loisirs) sont encore conçus sans prise en compte explicite des aléas climatiques identifiés sur le territoire.

Or, les investissements réalisés aujourd'hui engagent les socioprofessionnels sur 10 à 20 ans. Sans intégration de critères d'adaptation dès la conception, les vulnérabilités actuelles risquent d'être reproduites ou amplifiées.

L'enjeu de cette action est double :

- Outiller **concrètement les socioprofessionnels** pour intégrer l'adaptation dans leurs petits et moyens projets ;
- **Faire évoluer progressivement le cadre d'accompagnement public**, afin que les financements soutiennent prioritairement les projets résilients.

Objectifs

- Éviter la création de nouvelles vulnérabilités climatiques.
- Sécuriser les investissements des socioprofessionnels.
- Diffuser une culture commune de l'aménagement touristique résilient.

Contenu de l'action

Sous-action n°3.3.1 : Mettre à disposition des fiches techniques socio-pro d'adaptation

Il s'agit de produire et diffuser des **fiches synthétiques, pratiques et illustrées**, adaptées aux projets courants des socioprofessionnels, par exemple :

- Aménager une terrasse ombragée résiliente
- Réduire l'imperméabilisation d'une cour ou d'un parking
- Intégrer la gestion du ruissellement autour d'un bloc sanitaire
- Créer une zone d'attente confortable en période de chaleur
- Adapter un petit équipement en zone hydrologiquement sensible

Ces fiches doivent :

- proposer des solutions techniques éprouvées
- indiquer des ordres de grandeur de coûts
- préciser les aides mobilisables
- rappeler les points de vigilance réglementaires

Ces fiches techniques pratiques sont à destination des prestataires pour leurs propres projets d'aménagement futurs. L'enjeu est d'éviter que les investissements réalisés aujourd'hui — extensions d'hébergements, réaménagements de terrasses, modernisation d'aires d'accueil — reproduisent ou amplifient les vulnérabilités climatiques identifiées sur le territoire.

Elles sont diffusées via les OT/Maisons de Tourisme, le Club Ardenne Ecotourism (enrichissement des fiches « éco-conseils » du Club Ardenne Ecotourism) et les réseaux professionnels (formations 4.2.1, centre de ressources 4.2.3).

Temporalité	Acteurs concernés
● Court terme : production des premières fiches prioritaires (ombrage, ruissellement, désimperméabilisation) et diffusion via les réseaux existants ● Moyen terme : enrichissement progressif du référentiel	● Pilotage technique / rédaction : PNR Ardennes (si périmètre concerné), services techniques des EPCI (urbanisme / environnement), EPAMA (pour les volets hydrologiques) ● Pilotage stratégique : Collectivités compétentes en tourisme (EPCI côté FR, Provinces /

	Communes côté BE), ADT Ardennes / FT Province de Namur / AT Luxembourg belge (coordination transfrontalière), gestionnaires d'espaces naturels (PNR, DNF, ONF, etc.) ● Co-construction terrain : Socioprofessionnels volontaires, réseau Club Ardenne Ecotourism ● Diffusion : Offices et Maisons de Tourisme (canal direct vers les prestataires), ADT / structures provinciales belges, réseaux professionnels (UMIH locale, fédérations hôtellerie de plein air...)
Coût (ordre de grandeur)	Indicateurs de suivi
● Principalement de l'ingénierie et rédaction	● Nombre de fiches produites ● Nombre de téléchargements / diffusions ● Nombre de projets ayant mobilisé les fiches
Sous-action n°3.3.2 : Intégrer des critères d'adaptation dans les dispositifs d'aide et les cahiers des charges	
Cette sous-action agit sur le levier institutionnel : elle vise à ce que les financements publics soutiennent prioritairement les projets touristiques résilients, en intégrant des critères d'adaptation climatique dans les appels à projets, les aides à l'investissement et les cahiers des charges des marchés publics. Il s'agit d'encourager : ● l'intégration de critères d'adaptation dans les appels à projets touristiques ● l'introduction de clauses-types dans les marchés publics ● la prise en compte explicite de la résilience climatique dans les aides à l'investissement (modernisation d'hébergements, équipements de loisirs, bases nautiques...) Les critères peuvent porter sur : ● gestion des eaux pluviales ● limitation de l'imperméabilisation ● confort thermique ● implantation hors zone exposée ● modularité des équipements L'objectif est de créer un effet d'entraînement et que les projets les plus résilients deviennent prioritaires dans l'accès aux financements.	
Temporalité	Acteurs concernés
● Court terme : définition des critères et clauses-types ● Moyen terme : intégration progressive dans les dispositifs existants	● Pilotage institutionnel : EPCI compétents en développement économique et tourisme (FR), Provinces / Intercommunales (BE), Région Grand Est (si mobilisation FEDER / dispositifs régionaux), Région Wallonne (volet aides touristiques côté BE), GAL LEADER (côté français et belge) ● Instruction et intégration des critères : services instructeurs des aides économiques et touristiques, Services urbanisme / aménagement des collectivités, autorités de gestion des fonds européens (si FEDER mobilisé) ● Appui technique pour définir les critères : PNR Ardennes, EPAMA (gestion hydrologique),

	Agence de l'eau Rhin-Meuse (volet infiltration / désimperméabilisation) • Services environnement des Provinces belges • Information des socioprofessionnels : Offices et Maisons de Tourisme, ADT Ardennes / FT Namur / AT Luxembourg belge
Coût (ordre de grandeur)	Indicateurs de suivi
/	• Nombre de dispositifs d'aide intégrant des critères d'adaptation • Part des projets accompagnés intégrant des solutions résilientes
Moyens et dispositifs mobilisables	
• Fiches « éco-conseils » du Club Ardenne Ecotourism	
Quelques inspirations, retours d'expérience et bonnes pratiques	
• Micro-subventions pour des projets d'adaptation touristiques au Canada	

Action 3.4 : Expérimenter et capitaliser sur des aménagements pilotes d'adaptation

Contexte et enjeu d'adaptation

Les vulnérabilités climatiques identifiées varient fortement selon les contextes : milieux aquatiques exposés aux variations hydrologiques et thermiques, zones d'accueil soumises au ruissellement, sites fréquentés sensibles aux fortes chaleurs.

Plusieurs socioprofessionnels du territoire ont déjà engagé des adaptations ponctuelles (ombrage, modularité d'équipements, stabilisation d'accès, gestion du ruissellement), souvent de manière pragmatique et isolée. Ces initiatives constituent des bases concrètes sur lesquelles il est possible de capitaliser.

L'enjeu de cette action est double :

- **accompagner des sites pilotes (3 ou 4 sites pilotes sur les zones les plus vulnérables identifiées), portés par des socioprofessionnels volontaires particulièrement exposés**, afin de tester et sécuriser des solutions d'adaptation adaptées à leur activité
- **capitaliser sur ces expériences pour produire des références concrètes transférables à l'échelle du territoire**

Ces sites pilotes permettront d'expérimenter des réponses adaptées aux contraintes réelles d'exploitation, d'en évaluer les bénéfices techniques, économiques et opérationnels, et de faciliter la diffusion des solutions auprès d'autres socioprofessionnels confrontés aux mêmes enjeux.

Cette action constitue ainsi un levier d'accélération, permettant de passer d'initiatives isolées à une dynamique collective structurée d'adaptation des aménagements touristiques.

Objectifs

- Tester des solutions d'adaptation dans des conditions réelles d'exploitation
- Sécuriser techniquement et économiquement les investissements futurs
- Créer des démonstrateurs visibles et inspirants pour les socioprofessionnels
- Accélérer la diffusion des bonnes pratiques (lien Axe 4)

Contenu de l'action

Sous-action n°3.4.1 : Sélectionner et accompagner des sites pilotes

Identifier quelques sites emblématiques et volontaires :

- base nautique exposée aux variations de niveau d'eau
- camping en fond de vallée
- halte cycliste soumise aux fortes chaleurs
- aire naturelle en zone forestière sensible au ruissellement

L'accompagnement porte sur :

- conception d'un aménagement résilient (hydrologique, thermique ou gestion flux)
- mobilisation d'aides
- suivi dans le temps (avant/après)

L'accompagnement porte sur la conception d'un aménagement résilient (hydrologique, thermique ou gestion des flux), la mobilisation des aides disponibles et le suivi dans le temps (avant/après). L'objectif est d'en faire des **sites démonstrateurs visibles**, assumés comme tels, servant de références concrètes pour les autres prestataires du territoire.

Chaque site pilote donne lieu à :

- une fiche retour d'expérience illustrée (problème initial – solution – coût – financement – bénéfices),
- des visites terrain ou temps d'échange entre pairs,
- une valorisation via les réseaux professionnels (cf. Axe 4).

L'objectif est d'éviter que chaque socio-professionnel "réinvente" sa solution seul, et d'accélérer la diffusion des pratiques efficaces.	
Temporalité	Acteurs concernés
● Moyen terme (2–4 ans) : sélection des sites, conception et réalisation ● Suivi dans le temps pour capitalisation ● Moyen-long terme : production de fiches après réalisation	● Pilotes opérationnels : socioprofessionnels volontaires (bases nautiques, campings, gestionnaires de sites) ● Appui technique : PNR, EPAMA / gestionnaires de l'eau, collectivités ● Coordination : Offices et Maisons de Tourisme ● Capitalisation transfrontalière : ADT Ardennes, FT Province de Namur, AT Luxembourg belge ● Réseaux professionnels mobilisables pour les fiches et la capitalisation : Club Ardenne Ecotourism / Green Destinations, hôtellerie de plein air, CCI...
Coût (ordre de grandeur)	Indicateurs de suivi
● Variable selon projet (de quelques milliers € pour aménagement léger à investissement plus structurant) ● Possibilité de cofinancements (Fonds Vert, Agences de l'eau, Région, LEADER, etc.)	● Nombre de sites pilotes réalisés ● Montant d'investissements mobilisés ● Diminution des fermetures ou dégradations sur site pilote ● Retours qualitatifs des exploitants ● Nombre de fiches REX produites
Moyens et dispositifs mobilisables	
● Ardenne Tourisme Lab — structure d'expérimentation et d'innovation touristique sur le territoire ardennais, à mobiliser pour la capitalisation des retours d'expérience des sites pilotes, la mise en réseau des acteurs et la diffusion des bonnes pratiques auprès des socioprofessionnels ● Réseaux professionnels existants (Club Ardenne Ecotourism, Green Destinations, hôtellerie de plein air, CCI) pour la diffusion des fiches retour d'expérience	
Quelques inspirations, retours d'expérience et bonnes pratiques	
● Expérimentation à l'adaptation au changement climatique sur 7 sites touristiques des Hauts-de-France	

AXE 4 - Renforcer la capacité des acteurs touristiques à anticiper et gérer les risques climatiques

Si le changement climatique modifie les milieux, les pratiques et les infrastructures touristiques, il met surtout à l'épreuve la **capacité des acteurs à anticiper, décider et réagir** face à des situations de plus en plus fréquentes, parfois rapides et parfois incertaines. Le diagnostic de phase 1 montre que les impacts climatiques sur le tourisme ardennais ne relèvent plus de scénarios prospectifs, mais de situations déjà rencontrées par les professionnels : fermetures ponctuelles, adaptations d'urgence, inconfort des visiteurs, tensions sur la ressource en eau, risques sanitaires ou de sécurité.

Dans ce contexte, la vulnérabilité du secteur touristique ne tient pas uniquement à son exposition aux aléas, mais aussi à un **déficit d'organisation collective, de culture du risque et d'outillage opérationnel**. Les échanges avec les acteurs ont mis en évidence une forte hétérogénéité des pratiques : certains opérateurs adaptent déjà leurs activités de manière empirique, tandis que d'autres se retrouvent démunis face aux situations climatiques extrêmes, faute de repères clairs, de protocoles partagés ou de relais d'information structurés.

L'enjeu est donc de dépasser les réponses individuelles et ponctuelles pour construire une **capacité collective d'anticipation et de gestion des risques climatiques**, à l'échelle des territoires touristiques. Cela implique :

- une meilleure organisation de l'information météo-risque,
- des protocoles simples et partagés pour guider les décisions opérationnelles,
- une montée en compétence ciblée des acteurs les plus exposés,
- et la structuration de réseaux relais capables de diffuser les bonnes pratiques et d'ancrer durablement une culture de l'adaptation.

L'Axe 4 vise ainsi à renforcer le **capital humain et organisationnel** du tourisme ardennais face au changement climatique. Il constitue un levier transversal, au service des autres axes du schéma : il soutient la gestion adaptative des usages (Axe 1), l'évolution des pratiques et de l'offre (Axe 2), ainsi que la mise en œuvre concrète d'aménagements et d'infrastructures résilientes (Axe 3).

En structurant des outils, des compétences et des réseaux, cet axe permet de passer d'une adaptation subie à une **adaptation pilotée**, progressive et partagée par l'ensemble des acteurs du tourisme.

Action 4.1 : Structurer les outils opérationnels de gestion des aléas

Contexte et enjeu d'adaptation

La multiplication des épisodes climatiques extrêmes ou contraignants (canicules, crues, sécheresses, dégradation de la qualité de l'eau, impraticabilité de certains sentiers) confronte les socioprofessionnels du tourisme à des situations nécessitant des **décisions rapides**, parfois en temps réel. Or, aujourd'hui, ces décisions sont souvent prises de manière isolée, sans cadre partagé, avec des niveaux d'information variables selon les territoires, les filières et les acteurs.

Dans plusieurs secteurs, **des dispositifs d'alerte ou de gestion de crise existent déjà** (CCAS, PCS communaux, dispositifs de veille hydrologique, alertes sanitaires, réseaux de gestion des risques), mais ils sont **rarement pensés du point de vue des usages touristiques**, peu lisibles pour les socioprofessionnels et insuffisamment relayés vers les visiteurs.

Cette situation crée de l'incertitude pour les opérateurs (quoi fermer, quand, comment informer), expose les visiteurs à des situations d'inconfort ou de risque, et fragilise l'image du territoire en cas de gestion perçue comme improvisée ou incohérente.

L'enjeu de cette action est donc de **doter les acteurs touristiques d'un cadre simple, partagé et opérationnel**, leur permettant de réagir rapidement face aux aléas climatiques, tout en assurant une information cohérente et coordonnée à l'échelle du territoire.

Objectifs

- Donner aux socioprofessionnels des repères clairs et opérationnels pour gérer les aléas climatiques affectant leurs activités
- Améliorer la cohérence territoriale des décisions (fermetures, restrictions, adaptations)
- Sécuriser les visiteurs et préserver l'image du territoire
- Préparer le socle opérationnel des actions de gestion de flux, d'information visiteurs et de communication de crise (Axes 1, 2)

Contenu de l'action

Sous-action n°4.1.1 : Mettre en place un dispositif partagé d'information météo-risque à destination des professionnels

Dans le cadre de l'étude des vulnérabilités, un tableau de bord interactif a été réalisé par Murmuration permettant de représenter l'ensemble des aléas auxquels font face le territoire ardennais et leur niveau de risque passé et futur, permettant d'anticiper les risques sur le temps long (cartographies, graphiques, statistiques...). L'idée ici serait de pouvoir y associer ou mettre en place un autre tableau de bord « en temps réel » capable de **centraliser et diffuser de l'information météo-risque sur la semaine suivante**, à destination des acteurs touristiques, reposant sur :

- l'identification et la mise en cohérence de sources existantes (météo, hydrologie, qualité de l'eau, gestionnaires de sentiers, alertes locales). Des ressources existent déjà
 - Météo-France – flux Vigilance (API / data.gouv) : canicule, orages, etc.
 - Vigicrues + SCHAPI (API) : crue, hydrométrie
 - VigiEau : pour afficher les restrictions sécheresse localisées (utile aux activités nautiques, hébergeurs, etc.).
 - ARS Grand Est : infos sanitaires baignade
 - Agences de l'eau – appli "Qualité Rivière" : données rivières/baignades sur carte
 - ...
- un tableau de bord simple (chaleur, crues, qualité de l'eau, sentiers impraticables, restrictions en cours) -> cela peut prendre la forme d'un mail au début, puis évoluer vers un tableau de bord numérique.
- une chaîne claire de relais de l'information vers les socioprofessionnels (qui informe, quand, comment) -> depuis les gestionnaires de milieux et les services techniques vers les OT, puis des OT vers les prestataires ? Cette information nourrit directement le déclenchement du protocole défini en 4.1.2.

Temporalité	Acteurs concernés
● Court terme (0–24 mois) : recensement des sources existantes, formalisation de la chaîne de remontée et de diffusion de l'information (qui transmet quoi, à qui, à quel rythme), définition d'un format simple de diffusion (mail hebdomadaire ou bulletin synthétique) à destination des socioprofessionnels. Test sur un périmètre pilote. ● Moyen terme (2–3 ans) : généralisation du dispositif, automatisation partielle de la remontée de l'information si pertinente, intégration dans les pratiques OT ● Long terme : outil numérique léger (tableau de bord partagé ou module intégré à un outil existant)	● Contributeurs d'information : gestionnaires d'espaces naturels et d'itinéraires (PNR, gestionnaires forestiers, voies vertes...), collectivités locales (communes, intercommunalités, provinces) pour les restrictions et fermetures d'équipements, services techniques en charge des données risques selon les aléas (hydrologie, qualité de l'eau, vigilance météo, sécurité civile) ● Coordination touristique du dispositif : Agence de Développement Touristique des Ardennes, Explore Meuse, FTPLux (mise en cohérence et traduction des informations pour les usages touristiques) ● Animation / diffusion : Offices et Maisons de Tourisme (relais vers les socioprofessionnels et articulation avec l'information visiteurs) ● Utilisateurs finaux : socioprofessionnels du tourisme exposés aux aléas (activités outdoor et nautiques, gestionnaires de sites de visite, organisateurs d'événements de plein air, hébergeurs comme relais d'information)
Coût (ordre de grandeur)	Indicateurs de suivi

● Selon le niveau d'outillage : faible dans le cas d'un outil simple (mailings, synthèses) et modéré si intégration dans un outil numérique existant (tableau de bord numérique)	● Réalisation d'un tableau de bord ● Nombre de professionnels ayant accès au dispositif ● Fréquence des mises à jour du tableau de bord ● Retours des pros sur l'utilité pour la prise de décision
Sous-action n°4.1.2 : Élaborer un protocole simple de gestion des aléas touristiques	
Cette sous-action produit le cadre décisionnel commun permettant aux prestataires de réagir de manière cohérente et coordonnée lorsque la veille météo-risque (4.1.1) signale un aléa. Définir un protocole opérationnel commun, à destination des socioprofessionnels, précisant de manière pragmatique : ● Qui fait quoi en cas d'aléa : prestataire, OT, collectivité, gestionnaire de site ● Quelles décisions prendre selon le type d'aléa : fermeture, adaptation, report, activation des offres de repli ● Comment informer les visiteurs : canaux, messages types (lien 2.2.1 et 2.2.2) ● Comment orienter vers des alternatives : lien avec le catalogue 2.3.1 Ce protocole pourrait inclure des fiches réflexes par type d'aléa, par exemple : ● Canicule : fermetures de certaines activités ou adaptation des horaires, réduction de la durée des activités, activation des offres de repli, messages de prévention chaleur ● Crue / montée rapide des eaux : fermeture des accès aux berges, suspension des activités nautiques, activation des offres repli, messages à faire passer ● Sécheresse / qualité de l'eau dégradée : adaptation ou arrêt temporaire des activités nautiques, information sanitaire renforcée, activation des offres repli, messages à faire passer ● Pluies intenses / inondations : fermeture de sentiers impraticables, redirection vers des itinéraires ou activités alternatives, messages à faire passer L'objectif n'est pas de créer une procédure lourde, mais un socle commun de réflexes, adaptable localement, pour appuyer les socio-professionnels afin qu'il puisse mieux réagir à ces épisodes extrêmes dont la fréquence est susceptible d'être renforcée. Le dispositif Luxresponse (Province de Luxembourg – Wallonie) constitue une base existante à élargir à l'ensemble du territoire transfrontalier. Les fiches réflexes produites ici sont versées dans le centre de ressources 4.2.3 et diffusées via le Club Ecotourism (4.3.1).	
Temporalité	Acteurs concernés
● Court terme (0–12 mois) : élaboration du protocole, définition des fiches réflexes, test sur des sites et prestataires pilotes ● Moyen terme (2–3 ans) : diffusion élargie, ajustements à partir des retours terrain	● Pilote (animation et coordination) : Offices et Maisons de Tourisme (diffusion, appropriation par les pros, interface avec les visiteurs) en lien avec l'Agence de Développement Touristique des Ardennes, Explore Meuse, FTPLux ● Bénéficiaire du dispositif : gestionnaires et exploitants d'activités et de sites touristiques exposés aux aléas (prestataires outdoor et nautiques, gestionnaires de bases de loisirs et de sites naturels, organisateurs d'événements de plein air...) ● Appui technique : collectivités compétentes en gestion de crise et gestion de sites (communes, intercommunalités, provinces), gestionnaires de milieux et d'itinéraires (PNR, parcs naturels, gestionnaires forestiers), services techniques en

	charge des risques selon les aléas (hydrologie, météo, qualité de l'eau, sécurité civile)
Coût (ordre de grandeur)	Indicateurs de suivi
• Principalement du temps d'ingénierie et d'animation pour la conception des fiches réflexes, des réunions de co-construction avec les acteurs. Ces coûts peuvent être mutualisables et intégrables aux missions existantes des OT et collectivités. A noter que Luxresponse a déjà engagé un travail sur ces sujets et qu'il peut être intéressant de l'élargir au reste du territoire.	• Nombre de fiches réflexes produites • Nombre de socioprofessionnels sensibilisés au protocole • Nombre de situations d'aléas gérées à partir du protocole
Moyens et dispositifs mobilisables	
• Financement de la prévention des risques naturels et hydrauliques – possibilité de financer les actions d'information préventive sur les risques majeurs (uniquement les territoires) • Centre de ressources national sur l'adaptation (ADEME / Cerema) : base pour alimenter les fiches réflexes (messages types, bonnes pratiques, retours d'expérience)	
Quelques inspirations, retours d'expérience et bonnes pratiques	
• LUX response (Province de Luxembourg – Wallonie) : démarche structurée autour de la culture du risque et d'un réseau de partenaires mobilisables en situation de crise (logique "qui fait quoi / comment on s'organise"). Ce dispositif est une bonne base sur laquelle s'appuyer pour le reste du territoire • VisitScotland – guidance aux entreprises touristiques	

Action 4.2 : Monter en compétence et accompagner les acteurs touristiques sur l'adaptation climatique

Contexte et enjeu d'adaptation

L'adaptation au changement climatique repose autant sur des outils et des dispositifs que sur la **capacité des acteurs à comprendre les risques, à anticiper et à ajuster leurs pratiques**. Or, si certains socioprofessionnels ont déjà développé des réflexes empiriques face aux aléas (chaleur, qualité de l'eau, impraticabilité de sites), le diagnostic met en évidence un **déficit global de culture du risque climatique appliquée au tourisme**.

Les acteurs du plein air, des milieux aquatiques et de l'hôtellerie de plein air sont en première ligne face aux aléas déjà à l'œuvre. Une montée en compétence est nécessaire pour mieux répondre à ces épisodes qui sont susceptibles de devenir plus fréquents et ainsi éviter les différents impacts : sécurité des voyageurs, dégradation des milieux support de l'attractivité touristique, fragilisation des modèle économique...

Cette action vise donc à **outiller humainement** les acteurs touristiques pour qu'ils deviennent autonomes, réactifs et cohérents dans leurs décisions d'adaptation. A mesure que les différents nouveaux outils et protocoles se mettent en place, il s'agira de former les acteurs au fil de l'eau.

Objectifs

- Développer une culture commune du risque climatique appliquée au tourisme
- Renforcer la capacité des socioprofessionnels à anticiper, adapter et sécuriser leurs activités
- Faciliter l'appropriation des outils développés dans les actions 4.1, 2.1, 2.2 et 2.3
- Préparer un plan d'accompagnement ciblé déployable à moyen terme (phase 3)

Contenu de l'action

Sous-action n°4.2.1 : Déployer des actions de formation collectives sur les risques climatiques et l'adaptation

Sensibilisation et formation collective

Former largement les socioprofessionnels aux risques climatiques et aux réflexes d'adaptation, en lien direct avec les outils développés dans les autres actions (fiches réflexes, tableau de bord météo-risque). L'idée est de concevoir et proposer des **formations courtes, pratiques et adaptées aux réalités terrain**, en priorité pour les acteurs les plus exposés (plein air, nautisme, hébergements de plein air, gestionnaires de sites naturels).

Ces formations pourront s'appuyer des supports élaborés lors de la présente étude (phase 3).

Les formations portent sur :

- la compréhension des aléas climatiques locaux
- leurs impacts concrets sur les activités touristiques
- les réflexes opérationnels à adopter (liens directs avec l'action 2.2.1 et 4.1)
- l'adaptation des formats, horaires, parcours et conditions d'accueil (lien avec l'action 2.1.1)
- l'adaptation des infrastructures (action 3.3.1)

Formats privilégiés :

- sessions courtes (½ journée / 1 journée)
- ateliers territorialisés
- retours d'expérience et cas concrets

Thématiques prioritaires à traiter

- Canicules et confort thermique des visiteurs
- Ressource et qualité de l'eau (activités nautiques, baignade)
- Dégradation des milieux et responsabilité des opérateurs
- Articulation adaptation / modèle économique

• Tourisme régénératif • ...	
Temporalité	Acteurs concernés
• Court terme (0–12 mois) : définition des contenus en lien avec la phase 3, priorisation des publics cibles, conception des modules. • Moyen terme : déploiement progressif des formations, ajustement des contenus, montée en compétence effective	• Bénéficiaires prioritaires : socioprofessionnels du tourisme, en priorité les prestataires en première ligne du dérèglement climatique (prestataires outdoor et nautiques, hébergements de plein air, gestionnaires de sites naturels) • Animation / organisation : Offices et Maisons de Tourisme (mobilisation des professionnels, organisation logistique), réseaux professionnels engagés (ex. Club Ardenne Ecotourism) • Conception des contenus et coordination pédagogique : Agence de Développement Touristique des Ardennes (en lien avec l'étude actuelle), Explore Meuse, FTPLux (cohérence transfrontalière et articulation avec les outils développés dans les autres actions) • Appui technique : gestionnaires de milieux et d'itinéraires (PNR...), services techniques en charge des risques et du climat (hydrologie, qualité de l'eau, vigilance météo), collectivités gestionnaires de sites touristiques
Coût (ordre de grandeur)	Indicateurs de suivi
• Formation/ateliers : 4000 à 1500€ par atelier si réalisé par un prestataire extérieur sinon il s'agit du temps à allouer en interne (Office et Maisons de Tourisme, ADT ?) • Eventuelle possibilité d'intégration dans des dispositifs existants de formation ou d'accompagnement.	• Nombre de formations organisées • Nombre de socioprofessionnels formés (par type d'activité)
Sous-action n°4.2.2 : Déployer un dispositif d'accompagnement ciblé pour les acteurs les plus exposés face aux aléas climatiques	
Au-delà de la formation collective, certains acteurs plus exposés ou volontaires pourront bénéficier d'un accompagnement plus individualisé. Cet accompagnement pourra inclure : • un diagnostic simplifié de vulnérabilité de l'activité (via AdaptTour ADEME ou ODACC Banque de France) • un appui à l'adaptation des pratiques et des formats • une orientation vers les outils, aides et dispositifs existants • un suivi léger dans le temps Avant de mettre en place cet accompagnement, il serait utile de transmettre aux socioprofessionnels ciblés les éléments de contexte nécessaires à leur mobilisation : une synthèse accessible des vulnérabilités climatiques identifiées sur le territoire (issues du diagnostic de phase 1 de la présente étude), une présentation des outils disponibles (fiches réflexes, tableau de bord météo-risque, autodiagnostic AdaptTour), et une première cartographie des aides mobilisables pour financer les adaptations. Ces éléments constituent le "kit d'entrée" dans la démarche d'accompagnement, permettant aux prestataires de se situer avant même le premier entretien individuel.	

Temporalité	Acteurs concernés
● Court terme (0–12 mois) : élaboration de la trame méthodologique d'accompagnement (diagnostic simplifié, grille d'analyse, parcours type d'accompagnement), identification des premiers acteurs cibles. ● Moyen terme (2–3 ans) : mise en œuvre expérimentale de l'accompagnement auprès d'acteurs volontaires ou particulièrement exposés, ajustement de la méthode à partir des retours terrain. ● Plus long terme (phase 3) : montée en puissance possible du dispositif si des financements dédiés sont mobilisés.	● Cibles : socioprofessionnels du tourisme volontaires ou particulièrement exposés aux aléas climatiques (prestataires outdoor et nautiques, hébergements de plein air, gestionnaires de sites naturels, organisateurs d'événements de plein air). ● Pilotage opérationnel : Offices et Maisons de Tourisme (identification des acteurs, suivi de proximité, interface locale). ● Coordination et cohérence territoriale : Agence de Développement Touristique des Ardennes, Explore Meuse, FTPLux. ● Appui technique : gestionnaires de milieux et d'itinéraires (PNR...), collectivités gestionnaires de sites, services techniques en charge des risques et du climat (hydrologie, qualité de l'eau, chaleur, etc.).
Coût (ordre de grandeur)	Indicateurs de suivi
● Correspond à du temps d'ingénierie pour concevoir la méthode et identifier les acteurs pilotes, les coûts sont variables en phase de déploiement, selon le nombre d'acteurs accompagnés et le niveau d'appui proposé (diagnostics simplifiés, visites de terrain, temps de conseil)	● Existence d'une trame d'accompagnement formalisée ● Nombre d'acteurs accompagnés (par type d'activité)
Sous-action n°4.2.3 : Mettre à disposition un répertoire de ressources et d'outils pour les professionnels	
Constituer un répertoire partagé de ressources à destination des socioprofessionnels, regroupant : ● Le dispositif de veille météo-risque (action 4.1.1), pour que les membres sachent comment accéder à l'information en temps réel ● Le protocole commun de gestion des aléas et les fiches réflexes par type d'aléa (action 4.1.2), pour que chaque membre dispose d'un cadre de décision opérationnel ● Le guide "L'Ardenne par tous les temps" et les fiches A4 météo-compatibles (action 2.2.2 + 2.3.1), outils d'orientation pour les prestataires et visiteurs face à un aléa ● Les fiches techniques d'adaptation pour les projets d'aménagement (action 3.3.1) qui viendront compléter les fiches « éco-conseils » du Club Ardenne Ecotourism : ombrage, ruissellement, désimperméabilisation, confort thermique... ● Les retours d'expérience des sites pilotes (action 3.4.1), au format unifié problème → solution → coût → financement → bénéfices ● Les outils d'autodiagnostic mobilisables individuellement : AdaptTour (ADEME), ODACC (Banque de France), OCARA (Carbone 4) ● Les dispositifs d'aide et d'accompagnement mobilisables pour financer les adaptations ● Tout autre outils ou ressources susceptibles d'aiguiller les socio-professionnels sur le sujet Ce répertoire vise à faciliter l'accès à l'information et à éviter la dispersion des ressources. Il permettra aussi de rassembler les supports pédagogiques des formations et de point d'entrée simplifié vers les dispositifs existants. Il est structuré par type d'aléa et par type d'activité pour faciliter la recherche. Ces ressources pourront également alimenter les supports pédagogiques des formations (4.2.1) et constituer le point d'entrée de l'accompagnement individuel (4.2.2).	

Temporalité	Acteurs concernés
● Court terme : recensement et structuration des ressources existantes, définition d'une architecture claire (par type d'aléa / type d'activité) ● Moyen terme : enrichissement progressif et mise à jour régulière	● Animation / coordination : Club Ardenne Ecotourism, Explore Meuse, FTPLux ● Appui : collectivités, partenaires institutionnels ● Bénéficiaires : socioprofessionnels du tourisme
Coût (ordre de grandeur)	Indicateurs de suivi
● Repose essentiellement sur du temps de coordination, la structuration d'un outil existant (page web, espace partagé) -> nécessite un ETP supplémentaire au sein du Club	● Existence d'un centre de ressources ● Nombre de ressources référencées ● Nombre de consultations ou téléchargements

Moyens et dispositifs mobilisables
Outils et méthodologies qui peuvent être présentés à des socio-professionnels et pour lesquels ils peuvent être formés ● Guide méthodologique OCARA : référentiel d'analyse de la résilience climatique des entreprises ● AdaptTour — outil d'autodiagnostic en ligne développé par l'ADEME permettant aux opérateurs et territoires touristiques d'évaluer les risques climatiques encourus, de mesurer la vulnérabilité de leur activité face à ces risques et d'orienter leur stratégie d'adaptation. Directement mobilisable par les prestataires à titre individuel, sans accompagnement externe nécessaire. ● ODACC (Banque de France) — outil de diagnostic gratuit pour l'adaptation au changement climatique, disponible depuis l'Espace dirigeant, permettant d'évaluer l'exposition des sites des entreprises aux principaux aléas climatiques (chaleur, précipitations, vent, incendie, sécheresse). Il présente pour chaque établissement un indice d'aggravation par aléa et une cartographie interactive des niveaux d'exposition. Accessible à tout prestataire disposant d'un SIREN. ● Guide ADEME "Opérateurs et territoires touristiques : s'adapter pour faire face au changement climatique" (2024) — référence nationale structurée autour de la démarche de diagnostic et d'adaptation, complémentaire à AdaptTour ● Webinaire opérateurs et territoires touristiques : s'adapter pour faire face au changement climatique ● Formations adaptation de l'ADEME ● Aides au changement de comportement - ADEME ● Ardenne Tourisme Compétence — dispositif territorial d'accompagnement et de montée en compétence des professionnels du tourisme ardennais, à mobiliser pour la conception et le déploiement des formations collectives de la sous-action 4.2.1 ● Projet TRAFO GR — programme de transformation et de formation des acteurs du tourisme sur le territoire, potentiellement mobilisable pour intégrer des modules sur l'adaptation climatique dans les parcours existants ● Marque Ardenne Académie — plateforme de formation dédiée aux professionnels du tourisme adhérents à la Marque Ardenne, proposant des parcours individuels ou collectifs liés au marketing territorial, au numérique, à l'accueil et à l'écotourisme. Elle permet de se former sans contrainte temporelle ou spatiale, et constitue un canal privilégié pour diffuser des modules sur l'adaptation climatique auprès des prestataires ardennais. ● ADAC (Ateliers d'Adaptation au Changement Climatique), version adaptation des "Fresques du Climat"
Quelques inspirations, retours d'expérience et bonnes pratiques

- [Programme facilitée du tourisme durable et de l'adaptation au changement climatique pour les entreprises touristiques - Canada](#) : soutien gratuit, individualisé et personnalisé aux entreprises touristiques souhaitant intégrer des mesures de durabilité environnementale ou d'adaptation au changement climatique dans leurs opérations, leur stratégie et leur communication
- [Faite Ireland – Climate Action Programme](#) : conseiller expert dédié travaille avec les socio-professionnel pour évaluer ses opérations actuelles et créer un plan d'action pratique et sur mesure
- [Ressources ludiques - Adaptation Scotland](#) : six « lieux écossais typiques » illustrent les menaces et les opportunités propres à un endroit précis, et montrent comment les ressources et les vies locales seront affectées par le changement climatique.
- [Mise à disposition de ressources et outils pour faire en autonomie - Adaptation Scotland](#)
- [Boîte à outils AdaPT Mont-Blanc](#)
- [Boîte à outils en adaptation aux changements climatiques pour le tourisme - Laurentides](#)
- <https://pro.tourisme-occitanie.com/engagements-prioritaires/tourisme-durable/je-mengage/adaptation-au-changement-climatique/>

Action 4.3 : Structurer un réseau d'acteurs relais et diffuser les bonnes pratiques

Contexte et enjeu d'adaptation

Si des outils, des formations et des premières pratiques d'adaptation peuvent être mis en place, leur efficacité dépend fortement de leur **diffusion dans la durée** et de leur appropriation par les acteurs de terrain. Or, le diagnostic montre une **faible structuration collective** sur les enjeux d'adaptation climatique du tourisme : les initiatives restent souvent isolées, peu visibles et difficilement transférables.

Dans le même temps, **le territoire dispose déjà de réseaux et de structures existantes** (Offices et Maisons de Tourisme, Club Ardenne Ecotourism, acteurs engagés) qui constituent un socle pertinent pour faire émerger une dynamique collective, sans créer de dispositifs lourds supplémentaires.

Le Club Ardennes Ecotourism constitue aujourd'hui un réseau structuré d'acteurs engagés dans une démarche de progression environnementale, fondée sur l'accompagnement plutôt que sur la labellisation. Il compte environ 254 membres pour près de 1 200 adhérents "Marque Ardennes", avec une croissance récente notable, notamment côté belge. Le fonctionnement repose sur : un référentiel évolutif, des visites de terrain, des rencontres régulières, des échanges de pratiques ainsi que des outils mis à disposition (outil Butterfly historique pour audits, Éco-Boussole Grand Est, fiches « éco-conseils », kit de sensibilisation clients). L'adaptation climatique n'y constitue pas encore un axe structuré : les actions portent aujourd'hui surtout sur l'atténuation (sobriété, énergie, déchets) et l'accessibilité. Néanmoins, plusieurs critères existants (gestion de l'eau, renaturation, végétalisation, bioclimatisme) contribuent déjà indirectement à la réduction de vulnérabilité face aux aléas climatiques. Le Club présente donc un fort potentiel pour devenir un **vecteur de diffusion des pratiques d'adaptation** auprès des professionnels touristiques.

D'autre part, certains socioprofessionnels du territoire ont déjà engagé, souvent de manière empirique, des démarches d'adaptation aux aléas climatiques (ajustement des horaires, reprogrammation d'activités, gestion des épisodes de basses eaux, dispositifs d'ombre, diversification saisonnière, etc.). Ces initiatives restent toutefois peu visibles et peu capitalisées à l'échelle territoriale. La **valorisation de ces expériences permet de démontrer concrètement la faisabilité des adaptations**, de réduire les freins au changement et de favoriser l'appropriation progressive des pratiques par l'ensemble de la filière.

Objectifs

- Structurer une dynamique collective durable autour de l'adaptation touristique
- Identifier et mobiliser des acteurs relais capables de diffuser les bonnes pratiques
- Valoriser les socioprofessionnels engagés comme pionniers et démonstrateurs
- Faciliter la montée en compétence par l'échange entre pairs et la capitalisation des retours d'expérience

Contenu de l'action

Sous-action n°4.3.1 : S'appuyer du Club Ardenne Ecotourism pour partager les messages d'adaptation

Le Club Ardenne Ecotourism est le **fil rouge opérationnel du plan** à l'échelle des prestataires : il constitue le canal de diffusion le plus direct vers les professionnels de terrain, sans créer de dispositif supplémentaire. Cette sous-action vise à structurer et formaliser ce rôle en deux volets complémentaires : l'intégration de l'adaptation dans ses activités d'animation, et l'évolution progressive de son référentiel.

1. Intégration progressive de l'adaptation dans les contenus du Club

Le Club organise déjà des rencontres régulières qui constituent un cadre idéal pour ces apports. Il s'agit d'y intégrer progressivement :

- Des **interventions thématiques** sur les impacts locaux du changement climatique et les réflexes d'adaptation
- Des **retours d'expérience d'acteurs exposés** : niveaux d'eau bas sur la Semoy affectant l'activité canoë, visites guidées difficiles en période de canicule à Charleville, qualité bactériologique

ponctuelle de plans d'eau limitant la baignade, fermes adaptant leurs horaires de visite... Ces acteurs peuvent devenir démonstrateurs, cas d'étude et relais pédagogiques

- Des **échanges de solutions concrètes** entre pairs
- Un **socle partagé de messages simples et cohérents** : impacts locaux du changement climatique, comportements attendus en période d'aléas, principes d'adaptation portés par le territoire

Le Club est également le pilote opérationnel du centre de ressources constitué en action 4.2.3. À ce titre, il assure l'alimentation progressive du centre au fil des productions du plan, la diffusion active des ressources auprès de ses membres via ses canaux existants (rencontres régulières, newsletter, fiches éco-conseil...) et l'animation des échanges autour de ces ressources lors de ses rencontres.

2. Évolution progressive du référentiel

L'intégration progressive de critères d'adaptation dans le référentiel du Club pourrait, sans créer d'effet d'exclusion à court terme (**logique actuelle d'entrée à ≥ 40 % des critères**) permettra d'élargir la définition du tourisme durable à sa dimension de résilience.

L'intégration de critères d'adaptation dans ce référentiel est cohérente dans la mesure où un prestataire dont le site est régulièrement submergé, dont l'activité s'interrompt à chaque canicule ou dont les aménagements aggravent le ruissellement ne peut être qualifié de durable au sens plein du terme. Par ailleurs, les actions de végétalisation, de désimperméabilisation ou de restauration de berges contribuent simultanément à l'atténuation et à l'adaptation — la frontière entre les deux est poreuse sur le terrain.

Plusieurs critères du référentiel existant contribuent déjà à la résilience climatique du site, même s'ils ne sont pas explicitement formulés comme critères d'adaptation : la gestion sobre de l'eau (revêtements poreux, récupération d'eau de pluie), la végétalisation coupe-vent, la plantation d'essences locales résilientes ou encore la création de mares. Ces critères peuvent être mis en valeur comme tels auprès des membres — ils constituent un premier socle d'adaptation déjà engagé, qu'il s'agit de compléter par des critères plus directement opérationnels.

Exemples de nouveaux critères :

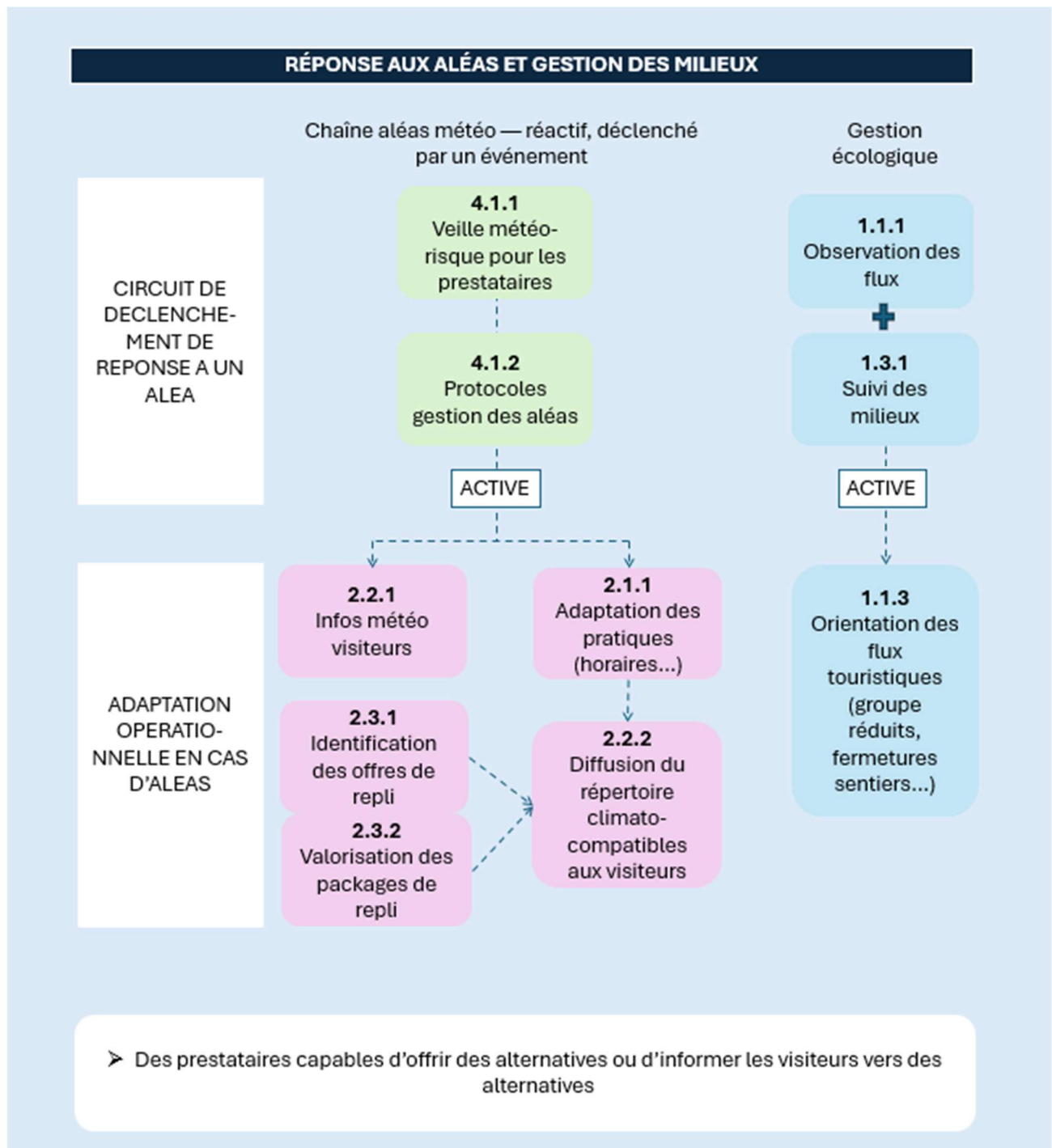
- Connaissance et anticipation des aléas : le prestataire dispose-t-il d'un protocole simple de gestion des épisodes climatiques (canicule, crue, sécheresse) ? A-t-il consulté et utilisé les outils de suivi météo-risque disponibles ?
- Adaptation des pratiques et de l'offre : l'activité propose-t-elle des formats ou horaires adaptés aux épisodes de chaleur ou de conditions climatiques contraintes ? Des offres de repli sont-elles identifiées et mobilisables ?
- Résilience des aménagements : le site intègre-t-il des aménagements sobres limitant l'exposition aux aléas (ombrage, gestion du ruissellement, désimperméabilisation, modularité des équipements) ?
- Contribution à la régénération des milieux : le prestataire a-t-il engagé des actions de végétalisation, de restauration douce ou de déploiement de solutions fondées sur la nature sur son site ?
- Information et sensibilisation des visiteurs : le prestataire intègre-t-il des messages sur les aléas climatiques locaux et les bons comportements dans ses outils d'accueil ?

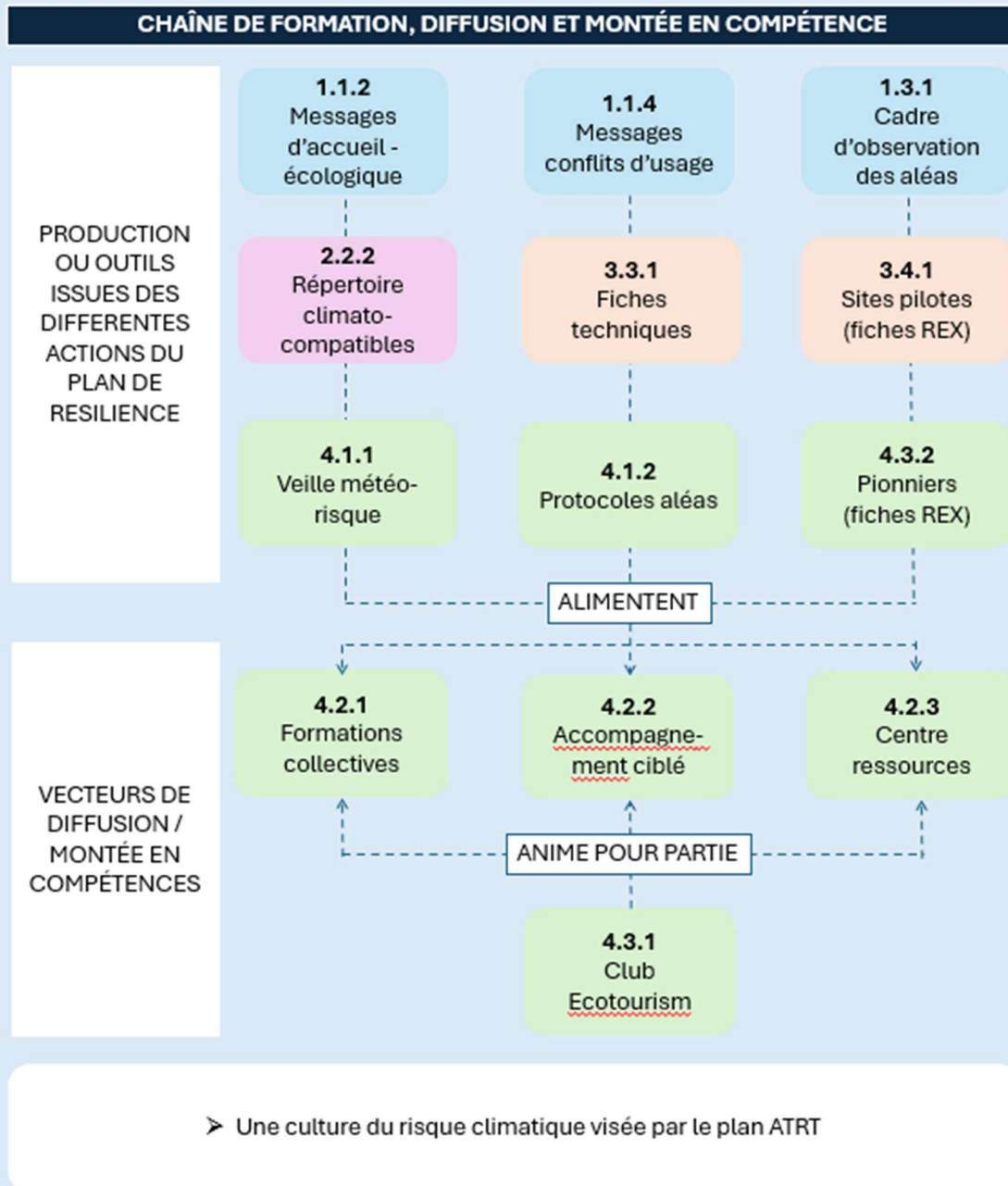
Temporalité	Acteurs concernés
• Court terme : intégration de l'adaptation dans les contenus/échanges existants, identification d'acteurs exemplaires pour une mise en valeur de leurs pratiques... • Moyen terme : structuration du Club comme réseau relais de l'adaptation, diffusion régulière de bonnes pratiques, articulation avec les outils du plan d'action, intégration formalisée de l'adaptation dans le référentiel	• Pilotage : Club Ardenne Ecotourism (animation et réseau) • Partenaires : Offices et Maisons de Tourisme, Agence de Développement Touristique des Ardennes, Explore Meuse, FTPLux

Coût (ordre de grandeur)	Indicateurs de suivi
● Principalement du temps d'animation : organisation de rencontres, préparation de contenus, capitalisation des retours d'expérience ● S'appuie sur : un réseau existant, des formats déjà en place, des temps collectifs réguliers mais nécessite du temps d'animation (ETP supplémentaire ?)	● Nombre d'acteurs relais identifiés ● Nombre de membres sensibilisés à l'adaptation ● Nombre de retours d'expérience partagés ● Intégration effective de thématiques d'adaptation dans les rencontres du Club ● Nombre de pratiques d'adaptation diffusées via le réseau
Sous-action n°4.3.2 : Valoriser les professionnels pionniers et les retours d'expérience	
Identifier et valoriser les socioprofessionnels ayant engagé des démarches concrètes d'adaptation — organisation des activités face aux aléas, gestion des aléas, aménagements sobres, offres de repli, pratiques régénératives — afin d'en faire des démonstrateurs territoriaux qui accélèrent la diffusion des pratiques efficaces auprès de leurs pairs. Cette sous-action élargit et complète les retours d'expérience des sites pilotes (action 3.4.1) : 3.4.1 couvre les aménagements physiques réalisés sur les sites pilotes sélectionnés, 4.3.2 couvre tous les types d'adaptation — pratiques, offres, tourisme régénératif, gestion des aléas, aménagements — et mobilise un périmètre plus large de prestataires, au-delà des seuls sites pilotes. Les fiches Rex partagent le même format unifié (problème → solution → résultats) pour permettre une diffusion cohérente via le centre de ressources 4.2.3 et le réseau du Club (4.3.1). Identification des pionniers Les pionniers sont repérés parmi les prestataires ayant déjà adapté concrètement leurs pratiques : un loueur de kayak qui a structuré un protocole "niveaux d'eau bas", un hébergeur qui a végétalisé son aire d'accueil, un guide qui a revu ses horaires de sortie en canicule, un prestataire qui a construit une offre de repli opérationnelle. Certains sont déjà membres du Club Ardenne Ecotourism et ont été signalés dans le cadre de 4.3.1. Formes de valorisation (exemples) : ● Fiches Rex synthétiques (problème → solution → résultats), versées dans le centre de ressources 4.2.3 et diffusées via le réseau du Club 4.3.1 ● Témoignages d'acteurs lors des rencontres du Club et des formations collectives (4.2.1) — les pionniers deviennent intervenants ● Visites inspirantes ou ateliers sur site, ouverts aux autres prestataires du territoire ● Valorisation dans les supports de communication institutionnels et professionnels (ADT, OT, newsletters)	
Temporalité	Acteurs concernés
● Court terme : repérage des pionniers existants, premières capitalisations d'expériences ● Moyen terme : structuration d'une démarche de valorisation régulière, diffusion des retours d'expérience à l'échelle territoriale et transfrontalière	● Pilotes opérationnels : Club Ardenne Ecotourism et/ou les Offices et Maisons de Tourisme pour le repérage des acteurs pionniers, animation des démarches de valorisation, organisation des visites inspirantes et temps de partage. ● Coordination et capitalisation : Agence de Développement Touristique des Ardennes, Explore Meuse, FTPLux

Coût (ordre de grandeur)	Indicateurs de suivi
● Principalement lié au temps de repérage et d'échanges avec les acteurs, à la production de contenus et à la diffusion. Cette action peut s'appuyer en grande partie sur des dispositifs existants (événements réseau, visites professionnelles, supports OT/ADT).	● Nombre de retours d'expérience valorisés ● Nombre d'acteurs identifiés comme pionniers ● Nombre de participants aux visites/temps de partage ● Diffusion des bonnes pratiques
Moyens et dispositifs mobilisables	
● Réseaux existants structurés : Club Ardenne Ecotourisme, Offices et Maisons de Tourisme, réseaux professionnels sectoriels (outdoor, hébergements, prestataires nature), permettant une diffusion rapide sans création d'instance supplémentaire	
Quelques inspirations, retours d'expérience et bonnes pratiques	
● Réseau des Grands Sites de France : valorisation régulière de sites ayant mis en place des pratiques exemplaires de gestion des flux ● ADEME – programme « 25 sites touristiques pilotes » (2025) : démarche nationale d'expérimentation de l'adaptation climatique sur des sites volontaires, avec production de fiches retours d'expérience et organisation de visites croisées entre sites — modèle de valorisation des pionniers directement applicable à l'échelle ardennaise	

LOGIGRAMME







Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Medegefinancierd door
de Europese Unie

France – Wallonie – Vlaanderen



Ardenne Transition Durable

Ardenne Tourisme Responsable Pour Tous



NOV'ARDENNE
GROUPE D'ACTION LOCALE

